

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴷⴰ
ⵜⴰⵎⴰⵙⴰⵏⵜ ⵏ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵏⵜ
ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵙⴰⵏⵜ ⵏ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية

وزارة الأسرة والتضامن

والمساواة والتنمية الاجتماعية

KINGDOM OF MOROCCO-MINISTRY OF FAMILY, SOLIDARITY, EQUALITY, AND SOCIAL DEVELOPMENT

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES RURALES

Rapport du Royaume du Maroc - mars 2018

62ème session de la Commission
sur la condition de la femme
New York, Mars 2018



www.social.gov.ma



ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ
ⵏ ⵓⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ



المملكة المغربية
وزارة الأسرة والتضامن
والمساواة والتنمية الاجتماعية

ROYAUME DU MAROC-MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Défis et opportunités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles rurales

Rapport du Royaume du Maroc - mars 2018

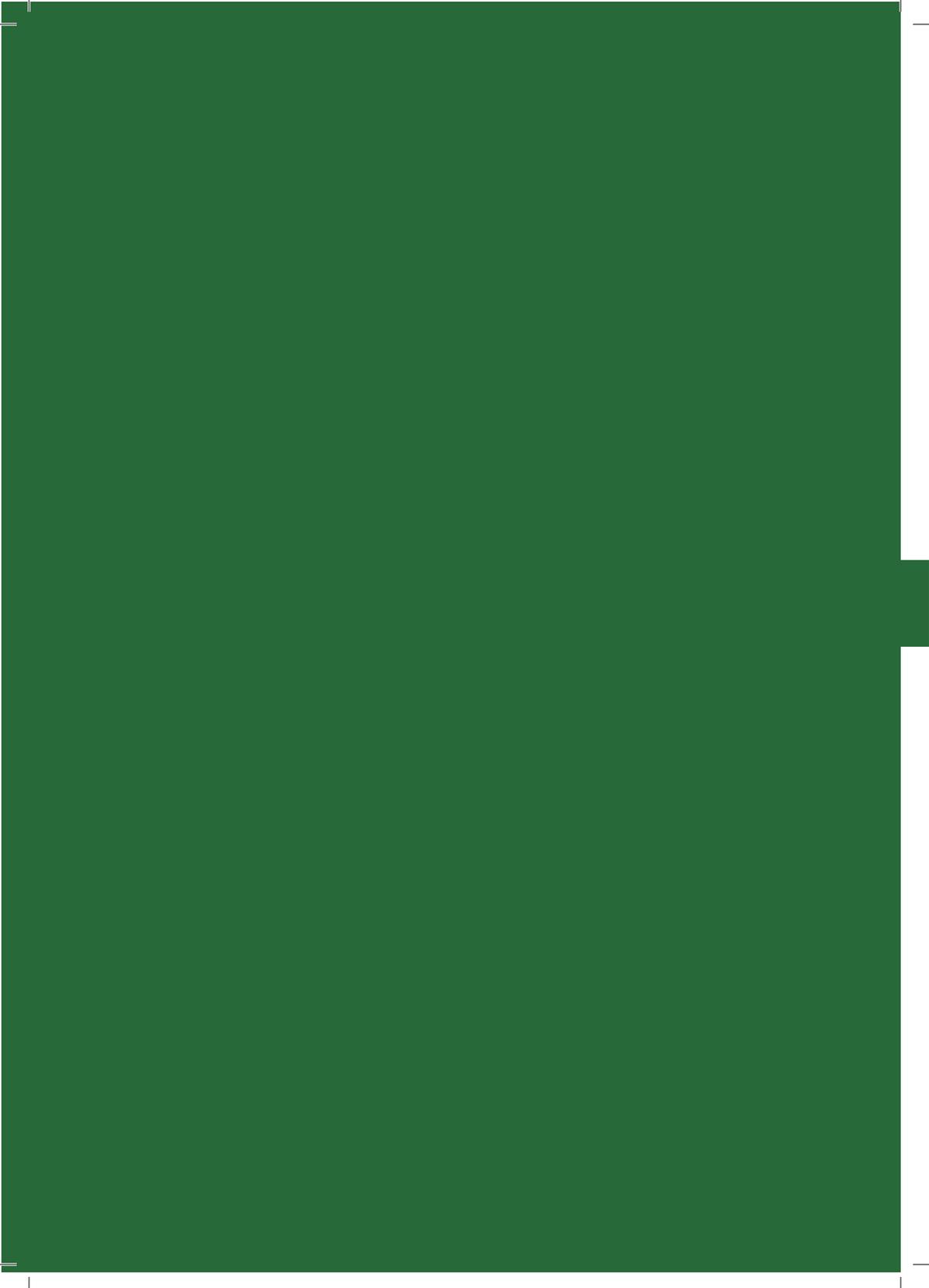
www.social.gov.ma





« Et comme vous le savez, la volonté de faire prévaloir la justice entre les catégories sociales et entre les régions a toujours été un idéal inscrit au cœur de nos orientations politiques, économiques et sociales. Elle constitue le but des multiples initiatives et des différents chantiers que nous avons lancés. Car ce que nous visons en définitive, c'est d'améliorer le quotidien de nos citoyens en le marquant du sceau de la justice et de l'équité et en veillant au respect de la dignité humaine et de l'égalité des chances »

Extrait du Message royal de Sa Majesté Mohammed 6 aux participants aux travaux du 3ème Forum parlementaire international sur la justice sociale, le 19 février 2018





Introduction



A une époque où le monde continue de faire face à des défis majeurs à la réalisation de facto de l'égalité entre hommes et femmes, en ce qui concerne la promotion de la situation des femmes et leur autonomisation à tous les niveaux et les domaines, le Royaume du Maroc consolide le choix des «Défis et opportunités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les zones rurales» comme thème de la 62ème session de la Commission sur le statut des femmes aux Nations Unies.

C'est une occasion pour présenter les progrès relatifs à la quête constante du Royaume du Maroc pour le développement durable, dont l'une des priorités est celle d'instaurer les principes d'équité et d'égalité entre les sexes et de poursuivre l'amélioration de ses acquis et résultats en matière de promotion des conditions des femmes, en particulier des femmes rurales. Le Royaume a ainsi lancé une multitude de chantiers qui se sont traduits en une série progressive de prise en compte la dimension genre à différents niveaux, dans la majorité des politiques et programmes publics, aboutissant à des réformes économiques, sociales, politiques et des droits humains.

Le Royaume du Maroc a pu, au cours de ces deux dernières décennies, consolider les piliers du développement humain durable et équitable afin de réduire les disparités entre les groupes et entre les sexes, d'une part, et la mise en place des valeurs démocratiques fondamentales et des droits humains d'autre part. Des progrès significatifs ont été accomplis, tant sur le plan économique, social et politique ou au niveau des libertés et des droits fondamentaux.

Le contexte national a été témoin d'une dynamique de réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles, renforcée par une série de mécanismes et procédures, y compris la régionalisation avancée, qui offre aujourd'hui les piliers nécessaires pour développer une vision solide et cohérente de développement durable qui profite à toutes les composantes de la société et répond aux aspirations des citoyens et des citoyennes.

Une nouvelle charte des libertés et des droits fondamentaux

Depuis son indépendance, le Maroc a instauré les fondements à la réalisation de la démocratie et au renforcement des droits humains. Cette démarche a commencé par la publication, le 15 Novembre 1958, des lois sur les libertés publiques, succédés par la loi fondamentale du Royaume en 1961, ainsi que la Constitution de 1962 et les modifications apportées aux constitutions ultérieures, pour aboutir à la Constitution de 2011. Cette Constitution représente une réelle charte des libertés et des droits fondamentaux, qui consacre les principes d'égalité et d'égalité des chances entre individus, groupes, générations et entités. Elle reconnaît également l'égalité des droits et devoirs, et interdit toute forme de discrimination pouvant entraver cette égalité, y compris celles qui peuvent être liées au sexe, à l'appartenance sociale ou régionale, en liant ceci à la responsabilité de l'Etat pour atteindre le principe de la parité, et appuyer la discrimination positive.

De plus, la constitution consacre le concept de développement durable et en fait un droit. Elle appelle l'Etat, les institutions publiques et les collectivités territoriales à mobiliser tous les moyens disponibles pour bénéficier aux femmes et aux hommes, sur un pied d'égalité, du droit au traitement, aux soins de santé, à la protection sociale, la couverture de santé et de solidarité mutuelle, ainsi que l'accès à une éducation moderne et de qualité, à l'éducation au patriotisme et aux principes nationaux bien établis, à la formation professionnelle, ainsi que l'accès à l'éducation physique et artistique. Elle les incite également à garantir le droit au logement, à l'emploi, et au soutien des autorités publiques pour la recherche d'un emploi ou d'un travail indépendant. Ainsi qu'assurer l'accès aux fonctions publiques par le mérite, l'accès à l'eau et la vie dans un environnement sain, en affirmant la priorité de promouvoir les droits des femmes dans tout le Royaume, du Nord au Sud et d'Est en Ouest, avec la conviction que l'avancement de leur situation est le pari d'un développement global et complet.

Plan national pour la démocratie et les droits humains

Le Royaume du Maroc a adopté, Décembre 2017, un Plan d'action national dans le domaine de la démocratie et des droits humains, qui est l'aboutissement des étapes progressives que le Maroc a accompli de façon constante depuis près de 10 ans avec le débat national en 2008. Ceci incarne la volonté nationale collective de fournir des mécanismes durables pour consolider les fondements de l'Etat de droit, et la promotion de la série de réformes et de démocratisation, dans le cadre d'une dynamique de planification stratégique et d'action participative qui intègrent les droits humains et l'égalité. Ceci, afin de réaliser les recommandations et la déclaration du programme de la Conférence internationale de Vienne sur les droits de l'Homme tenue le 1993, qui comprend une recommandation aux pays du monde à travailler sur l'élaboration et l'adoption de plans d'action nationaux pour la promotion des droits humains et leur protection.

La régionalisation avancée

La régionalisation avancée représente une transformation radicale dans la construction démocratique de notre pays, et une étape essentielle dans le processus de consolidation des fondements et des piliers de la décentralisation territoriale, de manière à assurer une répartition équitable des richesses et des efforts d'investissement. Pour atteindre cet objectif optimal, le rôle effectif des différents acteurs élus, de l'administration territoriale, des services centralisés et décentralisés, du secteur privé et de la société civile, est évident.

Politique publique pour l'égalité

Le Royaume du Maroc a adopté, pour la première fois, une politique publique qui intègre les femmes. Cette démarche représente un mécanisme pour l'application de divers engagements officiels dans le domaine de la promotion des conditions des femmes marocaines, et un cadre pour converger les diverses initiatives à l'intégration de l'approche genre dans les politiques nationales et les programmes de développement ; et ce conformément aux actions précises pour appliquer l'égalité et

la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, ainsi que l'autonomisation des femmes, en approuvant par le gouvernement, en 2012, le plan gouvernemental pour l'égalité «(CRAM 1)».

Le gouvernement marocain poursuit l'application de cette politique publique, à travers l'adoption de la deuxième version du plan gouvernemental pour l'égalité «(CRAM 2)» pour 2016-2021, en le considérant comme un des plus importants programmes gouvernementaux qui soutient la convergence des politiques publiques dans le domaine de l'égalité des sexes, et un mécanisme fondamental à travers ses axes, ses objectifs et ses indicateurs qualitatifs et quantitatifs, pour contribuer à l'application des exigences constitutionnelles dans ce domaine.

Intégration de la dimension genre dans le système statistique national

Conformément aux recommandations internationales des principes fondamentaux de la statistique officielle, et conformément aux missions assignées au Haut-Commissariat au Plan (HCP), et dans le cadre de son programme statistique, l'approche genre est intégrée pour répondre aux besoins des utilisateurs et adeptes de ce type de statistiques, notamment les secteurs gouvernementaux, les organes constitutionnels et la société civile. Des statistiques concernant le genre sont également publiées de façon périodique, et selon les zones territoriales (urbaines/rurales), ainsi qu'une série de recherches et d'études mettant en évidence les différences entre les sexes dans plusieurs domaines, y compris les domaines démographiques et socio-économiques, en les mettant à la disposition des différents utilisateurs. Ces études se développent en fonction des nouveautés dans les programmes et cadres statistiques mondiaux et régionaux.

La budgétisation sensible au genre

La gestion financière du budget, en particulier le budget sensible au genre, est l'une des garanties les plus importantes d'un accès équitable des femmes et des filles aux droits et services de base,

au même pied d'égalité que les hommes, en particulier dans le monde rural.

Les principes d'équité et d'égalité constituent les piliers fondamentaux pour assurer l'efficacité dans la réforme globale du budget, qui était lancé en 2002, en vue de la répartition optimale des ressources, et un meilleur impact de politiques publiques, en tenant compte des besoins variables des différentes composantes de la population cible dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Ceci à travers, l'amélioration de la performance grâce à l'orientation budgétaire vers un axé sur les résultats, et une plus grande transparence des options stratégiques à travers une programmation budgétaire pluriannuelle, ainsi que le renforcement de la décentralisation du budget afin de promouvoir une bonne mesure de proximité pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens, aussi bien dans les zones urbaines et rurales.

Ce budget a permis d'améliorer le suivi et l'évaluation des politiques publiques à la lumière des engagements de la promotion des mécanismes d'égalité des sexes. Ceci a encouragé l'intégration de la dimension genre, et la promulgation de la loi organique n° 130.13 de la loi de finances 2015, qui met l'accent sur l'institutionnalisation de la mesure en fonction des résultats, ainsi que la prise en compte l'approche genre dans la définition des objectifs et des indicateurs dans les programmes des secteurs ministériels. La loi stipule également que la loi financière doit être accompagnée d'un rapport sur le budget axé sur les résultats dans une perspective de genre.

Coopération et interaction positive continue avec le système international des droits humains et ses différents mécanismes

Le Royaume du Maroc continue de refléter une interaction sérieuse et positive avec le système international, en particulier celle relative aux droits fondamentaux des femmes et la réalisation de l'égalité et de lutte contre la discrimination, à la fois par une forte implication avec les Nations Unies, ou son adhésion aux instances onusiennes et aux diverses conventions et protocoles internationaux, ou par une législation nationale appropriée aux

normes internationales. C'est un engagement qui découle de la ferme conviction nationale que l'autonomisation des femmes et des filles de tous leurs droits humains est un pas important vers l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, soit au niveau local ou parmi les femmes elles-mêmes.

Le Royaume du Maroc a été à l'avant-garde de la ratification de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention sur les droits politiques des femmes, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en tant que mécanismes importants pour la promotion et la protection des droits des femmes. Le Maroc a également ratifié le premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Protocole à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la levée de la majorité des réserves qui s'y rapportent, et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Dans la même optique, le Royaume du Maroc a signé l'Accord de Paris sur le climat en avril 2016, qui suit l'impact du changement climatique sur le développement rural et l'impact direct qui en résulte sur les femmes et les filles dans le monde rural. Le Royaume a également soumis son rapport national en mai 2017, dans le cadre du troisième tour de l'examen périodique universel (UPR), et a discuté, en Août 2017, son rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, au cours de la dix-huitième session Comité des droits des personnes handicapées.

Une vision cohérente pour un développement durable global

Le Maroc continue d'établir sa vision pour un développement durable global. Ses efforts se cristallisent dans divers projets majeurs de développement, tels que la réforme du fonds de compensation, le lancement du Plan Maroc vert, et le Plan Bleu, ainsi que le lancement du Plan «Noon» de l'énergie solaire, qui représente une nouvelle génération de projets de

développement à travers lesquels le Royaume cherche à fournir des conditions économiques, sociales et environnementales qui assurent une vie décente aux citoyens. En outre, les projets de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), lancés en 2005 selon une approche ciblée qui privilégie les groupes et les régions les plus précaires, et soutient les services de proximité pour une réelle justice sociale.

Le Royaume du Maroc a été l'un des premiers signataires de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, adoptée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, qui appelle à l'intégration de l'autonomisation des femmes dans les politiques de développement et les projets et programmes économiques. Ceci permet d'améliorer l'accès des femmes aux ressources, ainsi que leur participation, avec d'autres secteurs de la société, dans la prise de décision et l'accès au pouvoir, favorisant ainsi l'égalité, le développement et la paix.

Le Maroc a également été l'un des premiers impliqués dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, en sachant que pour atteindre des rangs avancés de développement il est indispensable d'impliquer les différentes compétences et ressources humaines, hommes et femmes, sans discrimination ni exclusion, et que la répartition des fruits du développement doit être conformes aux principes de l'égalité et la justice sociale.

Suite aux acquis importants obtenus dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Maroc a renouvelé son engagement dans le Plan de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 Objectifs et leurs 169 Cibles. Il constitue une feuille de route pour les 15 prochaines années, en continuant à mobiliser les efforts nationaux pour réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions, lutter contre les inégalités, lutter contre le changement climatique, tout en soulignant le rôle de l'autonomisation des femmes dans ce processus.

Situation des femmes et des filles dans le monde rural: chiffres

Le Royaume du Maroc porte un vif intérêt aux femmes et filles dans les zones rurales, qui couvrent 90 pour cent de la superficie totale dans notre pays, ce qui a incité à la promotion de ces domaines, et au lancement de stratégies et de plans de développement dans les années 90, ainsi que les stratégies et les plans sectoriels et territoriaux, en prenant en compte la dimension de genre.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'activité agricole. Elles contribuent à 93% des activités agricoles et semi-agricoles dans tous les secteurs de la production. Elles représentent 40% de la main-d'œuvre permanente du secteur agricole, et plus de 5% de l'exploitation agricole est mené par des femmes. Le pourcentage de femmes actives dans le monde rural est de 36% et le taux de chômage est de 7%.

Les statistiques ont également montré que 80,6% des femmes actives dans les zones rurales sont soit une main d'œuvre familiale permanente ou saisonnière, car le monde rural impose le travail dans des investissements familiaux. 70% d'entre elles font de l'élevage bovin. L'élevage des chèvres, en particulier dans les régions montagneuses, est également pratiqué par les femmes, ainsi que de l'élevage de volailles, de lapins, l'apiculture, et d'autres activités agricoles.

Le pourcentage de femmes actives dans les zones rurales est plus élevé que celui dans les zones urbaines, de 7,31% dans les villages, contre 21,8% dans les zones urbaines en 2009, mais la majorité des travaux effectués par les femmes reste non rémunéré.



I. Opportunités pour l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde rural



le cumul positif des acquis réalisés par le Royaume du Maroc, dans le domaine de l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier dans les zones rurales, font aujourd'hui du Maroc un pays impliqué de façon dynamique dans la mise en œuvre du Plan de développement durable à l'horizon 2030, succédé par les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ceci se traduit par l'adoption de stratégies et de programmes sectoriels dans des domaines critiques, notamment l'agriculture, l'industrie, le tourisme et l'énergie, selon une perspective qui équilibre entre les exigences du développement et la préservation des ressources, qui évoque également la dimension écologique de la protection de l'environnement du patrimoine humanitaire et culturel national, afin d'améliorer les conditions de vie du monde rural en général, et les conditions de vie de femmes rurales en particulier.

Une nouvelle génération de structures législatives

Le Royaume du Maroc continue ses chantiers de réformes législatives et réglementaires pour l'autonomisation des femmes et des filles et l'atteinte de leurs droits, comme choix national pour construire un Etat de droit dans tous les domaines et secteurs, comme indiqué dans la Constitution de 2011, qui a donné un nouveau souffle pour une nouvelle génération de réformes législatives.

Constitutionnalisation du principe d'égalité et la quête de l'équité

La constitution présente les fondements du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la jouissance des droits et libertés civils, politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux. L'article 19 de la constitution édifie la création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre la discrimination, duquel la loi est apparue dans Journal Officiel, en Octobre 2017. La Commission promeut les principes d'égalité et de parité entre les sexes, ainsi que la lutte contre la discrimination basée sur le sexe. Elle assure également l'intégration et la consolidation d'une culture d'égalité, de parité et de lutte contre toute discrimination liée à l'éducation, la formation, l'enseignement, les médias et les programmes culturels. Elle assure aussi la

surveillance et le suivi de formes de discrimination auxquelles les femmes peuvent faire face, en plus de l'élaboration de recommandations ou propositions qui pourraient corriger les cas découlant d'une conduite, d'une pratique ou d'une coutume de nature discriminatoire ou qui violerait le principe d'égalité entre hommes et femmes d'une manière, et qui ne soient pas incompatibles avec les constantes nationales du pays.

Comme stipulé dans la loi n° 97.13 sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées, qui prévoit des mesures permettant aux femmes dans une situation d'handicap de jouir de leurs droits fondamentaux à l'emploi et à l'égalité entre les sexes, elle exhorte les autorités publiques, lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles et intersectorielles, de prendre en considération le principe d'égalité entre les hommes et les femmes en situation de handicap et entre ceux et celles en état normal.

La loi sur la communication audiovisuelle engage les opérateurs audiovisuels à promouvoir la culture de l'égalité des sexes, à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe, à combattre les stéréotypes de genre, ainsi qu'interdire les publicités qui portent atteinte aux femmes, ou qui véhicule une image inférieure ou une discrimination en raison de leur sexe.

La loi relative au Conseil consultatif de la famille et de l'enfance, qui prévale le rôle du conseil comme étant un levier important de l'émancipation de la famille marocaine et l'accompagnement de sa situation dans divers domaines, exige la protection des enfants quel que soit leur statut social.

Criminalisation de la violence contre les femmes et les filles

Le Parlement a ratifié, en Février 2018, la loi n° 103.13 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui est un texte juridique uniforme et cohérent qui garantit la protection juridique, ainsi que les mécanismes institutionnels pour prendre en charge les femmes victimes de violence et prévenir toutes ses formes, et de garantir l'accompagnement nécessaire et l'orientation vers les différents services disponibles ainsi que leur accès au niveau national.

L'adoption de la loi n ° 14-27 relative à la lutte contre la traite des personnes, est une importante démarche législative pour protéger les femmes et les enfants de toute exploitation. Elle stipule également de fournir des soins de santé et un soutien psychosocial aux victimes de ce crime.

La loi n° 19.12 définit les conditions d'emploi des travailleurs domestiques, et criminalise le travail des enfants de moins de 18 ans, en particulier des filles, en prenant en considération le travail domestique qui accueille un certain nombre de femmes et de filles du monde rural. Elle détermine également la liste des travaux interdits dans l'exploitation des filles et des enfants âgés de 16 à 18 ans, comme une période de transition temporaire de 5 ans, depuis son édition et qui ne sont pas autorisés à travailler qu'avec une autorisation écrite de leurs parents, avec la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur sécurité, santé et dignité par l'employeur.

Ceci s'inscrit dans le contexte de la lutte contre les violences faites aux femmes que connaît le Maroc, qui requiert une connaissance de ce phénomène grâce à la disponibilité des données statistiques mises à jour qui permettent de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour limiter l'aggravation de ce fléau social. Ainsi, le Maroc a lancé, au cours de cette année, dans la deuxième enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes.

L'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH)

L'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH), lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2005, est venue pour renforcer les chantiers de développement social et accompagner les réformes économiques engagées par le Maroc pour le développement et l'aménagement de son infrastructure, le désenclavement rural, et la promotion d'un environnement approprié à l'investissement. Ceci selon une approche de ciblage en donnant la priorité aux populations et régions les plus défavorisées et précaires et en soutenant les services de proximité, selon une démarche basée sur la bonne gouvernance locale.

Dans ce cadre, le programme de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales est considéré comme l'un des programmes les plus importants quia accorde une attention particulière aux groupes cibles, dont les femmes et les filles rurales constituent un élément important. Depuis sa création jusqu'à fin 2016, cette initiative a enregistré plus de 10,4 millions de bénéficiaires, dont 4,2 millions de femmes bénéficiaires, et l'achèvement de 44777 projets et 12777 activités de développement, avec une enveloppe budgétaire totale de 39,5 milliards de dirhams, dont la contribution de l'Initiative Nationale du Développement Humain dépasse 26 milliards de dirhams, constituant ainsi un levier qui a permis de mobiliser 41% de ce montant, financée par des partenaires, dont les programmes de l'INDH varient:

- **Programme de lutte contre la pauvreté dans le milieu rural:** Avec une enveloppe financière de plus de 2,2 milliards de dirhams, dont l'Initiative Nationale du Développement Humain a contribué avec plus de 1,5 milliard de dirhams. Le programme a ciblé 4173 projets et 503 activités bénéficiant à 1139361 bénéficiaires.
- **Programme de lutte contre la vulnérabilité:** Afin de lutter contre la vulnérabilité dans toutes ses manifestations, l'Initiative Nationale du Développement Humain, à travers son programme traitant de ce problème, a ciblé environ 207397 bénéficiaires à travers 865 projets et 565 activités. L'enveloppe financière allouée à ce programme a atteint plus de 1,7 milliard de dirhams, dans lesquels l'INDH contribue avec plus de 0,8 milliard dirhams.
- **Programme de réhabilitation territoriale:** L'achèvement des projets du programme de réhabilitation territoriale dans les 22 régions ciblées a enregistré plus de 700 projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation, l'approvisionnement de l'eau potable et l'électricité, et le désenclavement rural, avec une enveloppe financière de 5,1 milliards de dirhams du fonds de soutien de l'Initiative Nationale du Développement Humain et les contributions des secteurs ministériels concernés. Le taux d'achèvement de ce programme est d'environ 90% en 2016.

- **Programme de la réduction des disparités socio-spatiales en le milieu rural (2017-2023):** Le but de ce programme, qui a alloué un budget total de 50 milliards de dirhams, selon les hautes instructions royales formulées dans le discours du Trône 2015, et qui se résument en l'amélioration des conditions de vie de la population des zones rurales et montagneuses, y compris les femmes, en répondant à leurs besoins prioritaires dans le domaine des infrastructures de base et de l'équipement social de proximité. Les projets de ce programme concernent principalement le désenclavement et la facilité d'accès, l'accès à l'eau potable, la généralisation de l'électricité et la promotion des soins de santé et de l'éducation.

En ce qui concerne les projets de développement économique (activités génératrices de revenus), 52 000 femmes ont bénéficié de 6 800 projets générateurs de revenus par le biais de projets dans le cadre du programme horizontal ainsi que de projets dans les zones rurales et urbaines. Ces projets comprenaient l'agriculture, le commerce, les petits métiers, l'artisanat, le tourisme, la pêche et le commerce du poisson.

L'initiative a également contribué à la création de 1 100 projets et activités, qui ont coûté environ 827 millions de dirhams. La contribution de l'INDH dans ces projets s'élève à 423 millions de dirhams. À ce jour, environ 80 000 filles et femmes ont participé à ces activités.

L'INDH a adopté une approche participative dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités qui tient compte de l'analyse des données existantes et des difficultés liées à la mise en œuvre des projets d'initiative nationale, notamment ceux liés à la formation et au renforcement des capacités au niveau central et régional. En conséquence, 1 400 projets et activités ont été créés, pour un coût d'investissement de 324 millions de dirhams, y compris la contribution de l'INDH qui s'élève à 238 millions de dirhams. Plus de 45 000 femmes ont bénéficié de ces projets.

L'approvisionnement en eau potable représente une priorité dans les actions de l'INDH pour soutenir les politiques sectorielles,

à travers le soutien efficace aux projets liés au raccordement au réseau de l'eau potable et au traitement liquide et solide. Les initiatives de l'INDH à cet égard se traduisent par une augmentation de l'approvisionnement en eau potable dans les communautés rurales en accordant la priorité aux projets structurants:

- 2262 projets de points d'eau (construction de système d'arrosage, de réservoirs d'eau, de citernes, et la préparation et l'exploitation de sources d'eau...) pour une large tranche de la population, dont 33.482 sont des femmes.
- Accès individuel à l'eau potable pour 12000 ménages, dont 43000 femmes.
- Expansion du réseau d'eau potable pour 442000 personnes.

Un programme national des centres ruraux émergents

Le Programme national des centres ruraux 2018-2021 vise à réduire l'impact de la migration rurale, à réguler le développement urbain de ces centres et à améliorer leur niveau de vie en répondant aux besoins dans les domaines du logement, des services sociaux, de la santé, de l'éducation et des loisirs.

Stratégie nationale de développement durable

Le Maroc a adopté en juin 2017 la Stratégie nationale de développement durable 2016-2030, qui réaffirme l'engagement du Maroc à atteindre les objectifs du Sommet de Rio de 1992, notamment la préservation des ressources environnementales des États et sa volonté de contribuer aux efforts internationaux de lutte contre le changement climatique, et développer des mécanismes pour atteindre les objectifs de développement.

Cette stratégie vise à promouvoir la gouvernance du développement, à réaliser une transition progressive vers une économie verte, à améliorer la gestion et l'évaluation des ressources naturelles, à lutter contre le changement climatique, à s'occuper des zones territoriales précaires, à réduire les disparités socio-spatiales, et à promouvoir une culture de développement durable.

Plan gouvernemental pour l'égalité: Renforcement des acquis et expansion des horizons

Le Royaume du Maroc a adopté pour la première fois une politique publique intégrant des femmes comme un cadre de convergence des différentes initiatives prises pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques nationales et les programmes de développement. Ceci à travers des actions précises visant l'instauration de l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, et l'autonomisation des femmes. En 2012, le Royaume a approuvé un plan gouvernemental pour l'égalité «(CRAM 1)», visant à une participation des femmes pleine et équitable dans divers domaines, et en assurant un bénéfice égal et équitable des résultats et avantages d'une telle participation. Ce plan comprend 8 domaines prioritaires et 24 cibles, et 156 grandes actions appuyées par des indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs:

1. Institutionnaliser et diffuser les principes d'équité et d'égalité et initier l'établissement des bases de l'équité;
2. Combattre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes;
3. Réhabilitation du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité;
4. Promouvoir un accès équitable et égal aux services de santé;
5. Développer des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des filles;
6. Autonomisation sociale et économique des femmes;
7. Un accès égal et équitable aux postes de décision administratifs, politiques et économiques;
8. Atteindre l'égalité des chances pour les deux sexes sur le marché du travail.

Le dynamisme gouvernemental et sectoriel créé par le Plan gouvernemental pour l'égalité a produit un résultat important qui comporte des réformes structurelles et structurantes,

tant au niveau législatif et institutionnel qu'au niveau de la programmation et de la planification, qui instaure une culture de planification qui prend en compte la dimension genre.

La loi de la Commission pour la prévention de toutes les formes de discrimination:

- Loi sur le Conseil consultatif de la famille et l'enfance;
- Observatoire national de violence à l'égard des femmes;
- Observatoire national de l'image de la femme dans les médias;
- Des espaces multifonctionnels d'accompagnement des femmes et les filles dans une situation difficile;
- Prise en charge de femmes et filles victimes de violence.

Conformément aux résultats obtenus dans la première version du Plan gouvernemental «ICRAM 1» 2012-2016, la deuxième version «ICRAM 2» 2017-2021 est adoptée. Elle est basée sur la planification axée sur les résultats, sur l'approche spatiale dans la programmation et le suivi, selon une approche des droits humains, démocratique et participative, qui permettra sans aucun doute un engagement plus étroit avec les besoins des citoyennes et des citoyens d'une part, et contribuera à réduire les disparités sociales et géographiques d'autre part.

Le plan gouvernemental pour l'égalité «ICRAM 2» comprend sept axes, dont quatre thématiques spécifiques et trois transversales, qui ciblent les femmes et les filles dans le monde rural, où le pourcentage de femmes et de filles est concentré, puisqu'il représente 85% des communes du Maroc. Ces sept axes d'ICRAM 2 sont:

1. Renforcer l'autonomisation économique des femmes;
2. Les droits des femmes par rapport à la famille;
3. La participation des femmes à la prise de décision;
4. Protéger les femmes et promouvoir leurs droits;
5. Diffusion des principes d'égalité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes basés sur le genre;

6. L'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et programmes gouvernementaux;
7. Instauration territoriale.

Un budget national répondant aux besoins des femmes

Le Maroc est entré dans une nouvelle phase de l'application de la dimension de genre dans la budgétisation, avec l'adoption d'une mesure concrète du budget basée sur les résultats et qui prend en compte les différences entre les sexes, et fournit les outils et les règles qui leur sont associés, qui comprennent la préparation des budgets publics, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation pour répondre aux différents besoins de la population cible. La loi de réglementation financière, adoptée en 2015, oblige les secteurs gouvernementaux et les institutions nationales à aligner leurs programmes avec des objectifs clairs et des données précises avec des indicateurs concrets, fiables et efficaces qui mesurent les résultats des mesures prises, en particulier au niveau du genre. Ceci qui combinera l'approche de l'administration publique au profit du développement et de l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et des citoyens, et les mécanismes pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de diverses stratégies et politiques publiques.

Programmes de gouvernance et de soutien à l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde rural

Les communes territoriales sont considérées comme l'un des principaux leviers de l'autonomisation des femmes rurales. De nombreux plans et programmes sont impliqués:

- **Le système d'information communal sensible au genre**, qui est un outil important qui aide les communes rurales impliqués dans le processus de la planification stratégique participative à réaliser une gestion indépendante et durable de leur développement.
- **Le plan communal de développement**, qui contribue à la consolidation de la décentralisation et au renforcement

du statut institutionnel des communes et à la réhabilitation de la politique locale. En vue de la préparation du plan communal de développement, le ministère de l'intérieur a mis en œuvre un important plan de décentralisation participative, garantissant la justice sociale et contribuant à la réduction des inégalités entre les sexes. Ceci à travers l'intégration de l'approche genre dans la préparation des plans communaux de développement, en incluant les priorités et les attentes des hommes et des femmes lors de la préparation, la mise en œuvre et le suivi des plans (impliquer les femmes dans le diagnostic technique et la coordination et l'identification de leurs besoins spécifiques).

- **Création d'un fonds de soutien pour la promotion de la représentativité des femmes:** Une série de mesures organisationnelles et opérationnelles ont été prises pour créer ce fonds. Le fonds de soutien est financé par des fonds alloués en vertu de la loi fiscale de 2009, avec une enveloppe financière de 10 millions de dirhams.
- **Analyse budgétaire selon l'approche genre:** Le budget local est un document qui met en évidence les revenus et les dépenses attendus et alloués à la communauté locale. La mise en œuvre du budget local est soumise à un certain nombre d'opérations nécessaires pour activer les recettes et les dépenses: les revenus des communautés locales provenant des recettes de TVA atteignent 22,9 milliards de dirhams selon la loi de finances 2012 contre 20,1 milliards de dirhams en 2011.

Après la Constitution de 2011, et la publication des lois organiques sur les communes territoriales, l'approche genre a connu une nouvelle évolution. Ainsi les programmes de développement régionaux, les plans régionaux pour l'aménagement du territoire national, les programmes communaux et les programmes de développement des préfectures et provinces fixés par les dispositions de la loi organique n° 111.14 relatif aux régions, et de la loi organique n° 14-112 relatif aux préfectures et provinces, et la loi organique n° 14-113 relatif aux communes, sont des documents importants qui autonomisent les femmes et les filles

rurales. En lien avec les exigences des nouvelles lois organiques des communes territoriales qui visent à intégrer l'approche genre au niveau national, la supervision des projets de réalisation d'un ensemble de répertoires de référence est réalisée dans ce domaine, notamment:

- **Projet guide sur la préparation du Projet d'Action communale basé sur le genre**, qui vise à fournir aux acteurs locaux un mécanisme de planification locale basé sur le genre.
- **Guide de mise en place, de fonctionnement et de suivi de l'Instance de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre dans les communes.** Ce guide est un cadre méthodologique et technique qui est mis à la disposition des communes en tant que document de référence qui inclut des procédures et la méthodologie qui peuvent être utilisées par les communes pour la mise en place des exigences constitutionnelles et des lois.



II. Stratégies et programmes multisectoriels



Le Maroc continue d'instaurer la promotion des droits des femmes, la promotion du principe d'égalité, la lutte contre la violence envers les femmes, l'adoption du plan gouvernemental pour l'égalité et le renforcement des programmes d'intégration économique et d'autonomisation des femmes.

Le Royaume du Maroc continue également à consolider les plans de promotion du développement humain et la cohésion sociale pour accélérer le rythme du développement rural et soutenir l'équilibre spatial, notamment en réduisant les disparités existantes entre les villes et les villages d'une part, et entre les secteurs agricoles et industriels d'une part, en particulier la discrimination dont sont victimes les femmes et les filles. Ceci à travers le désenclavement rural et le développement des zones montagneuse, et la promotion de l'éducation, de la formation et la lutte contre l'analphabétisme, en particulier pour les filles dans les villages et les quartiers marginaux des villes. Il s'agit également d'accroître le branchement d'eau potable individuel, et de faciliter l'accès à l'assainissement dans les zones rurales, à la fois en renforçant le cadre juridique et institutionnel, et en développant un partenariat avec les associations de la société civile œuvrant pour la protection des groupes précaires, en particulier les femmes et les enfants.

Le développement rural est un véritable défi pour le développement global qui nécessite une forte participation de tous les acteurs de la société, en raison de nombreuses considérations liées à l'aménagement équilibré du territoire, et le renforcement de la solidarité nationale en réduisant les déséquilibres régionaux et en améliorant les conditions sociales et économiques de la population par la revitalisation du travail, la lutte contre la pauvreté et la préservation des ressources naturelles.

Plan Maroc Vert

Depuis sa création en 2008, le Plan Maroc Vert a été particulièrement important pour les femmes rurales en développant des politiques de développement globales visant à réduire les disparités entre les sexes et à offrir des opportunités égales pour les femmes, Afin de leur permettre d'accéder

aux opportunités incluses dans les programmes et projets de développement agricole et l'intégration du genre dans celles-ci. Ainsi que par la création d'un climat d'investissement propice au développement agricole en général et humain en particulier, notamment à travers les coopérations féminines, à travers le soutien à l'agriculture petite et solidaire, qui s'inscrit dans le cadre du deuxième pilier du Plan Maroc Vert.

Le Plan Maroc Vert est une stratégie ouverte à tous les acteurs et partenaires à travers l'instauration de politiques de développement globales. Dans ce contexte, une vision stratégique pour l'intégration du genre dans le développement agricole a été adoptée pour développer des mécanismes et des outils visant à réduire les disparités entre les sexes et à offrir des chances égales aux femmes et aux hommes.

Six domaines stratégiques d'intégration du genre ont été adoptés dans le développement des filières agricoles:

- Renforcement institutionnel du genre et de la gouvernance au niveau des filières agricoles.
- Renforcement des capacités dans le domaine de l'approche genre au niveau des filières agricoles.
- Suivi et évaluation de l'intégration de la dimension de genre dans la planification des programmes et projets de développement agricole
- Autonomisation économique et sociale des femmes dans les secteurs au niveau des filières agricoles.
- Développer un partenariat national et international dans le domaine du genre.

Le programme Maroc Vert a également accordé une importance particulière à la stimulation des investissements afin de parvenir à une transformation structurelle du secteur agricole. La valeur de l'investissement dans ce domaine a doublé entre 2008 et 2016, passant d'environ 7,1 milliards de dirhams à plus de 13,3 milliards de dirhams. Cet effort a été couronné de résultats très encourageants: une croissance agricole de 6,4% sur la période 2008-2016 contre 3,9% enregistrée par l'économie nationale dans son ensemble. Ce dynamisme a enrichi les différentes filières agricoles.

Une vision stratégique pour la réforme de l'éducation

La vision stratégique de la réforme du système éducatif national vise à assurer un accès égale et équitable des filles et des garçons à l'école et à réduire la déperdition scolaire en créant les conditions convenables pour atteindre ses objectifs sociaux, ainsi qu'enseigner les valeurs nationales et internationales, en plus de la formation et l'encadrement:

- **Le programme des services scolaires**, qui vise à appliquer le principe de l'égalité des chances et à améliorer le taux de scolarisation dans les zones rurales, en particulier l'enseignement secondaire et préparatoire, qui permet d'élargir l'offre scolaire en éducation de base et de lutter contre la déperdition scolaire, à travers les écoles communautaires qui ciblent les filles dans les zones rurales.
- **Le programme de soutien social** vise à promouvoir l'éducation, à améliorer l'éducation des enfants nécessiteux et à lutter contre l'exclusion, en particulier dans les zones rurales, notamment les filles, en accordant une attention particulière aux cantines scolaires et aux internats, aux programmes de bourses et au programme «Tayssin»

Une feuille de route pour la lutte contre l'analphabétisme

La feuille de route pour la lutte contre l'analphabétisme 2015-2017 vise à réduire le taux d'analphabétisme, en accordant la priorité à l'alphabétisation des femmes et des jeunes, en particulier dans les zones rurales. La stratégie se concentre sur quatre domaines d'intervention qui se reflètent dans l'amélioration de la gouvernance de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, la développant comme un centre important pour l'expertise et l'ingénierie de l'alphabétisation, généralisant et développant des partenariats, développant des approches marketing et professionnalisant la communication. Un ensemble de programmes a été développé qui prend en compte les spécificités des groupes cibles.

Stratégie nationale pour l'emploi

La Stratégie nationale pour l'emploi 2025, élaborée selon une vision globale et multidimensionnelle, vise à intervenir dans

divers leviers de l'emploi à travers cinq objectifs stratégiques qui favorisent le dynamisme de la création d'emplois productifs et décents et garantissent la participation et l'intégration de toutes les catégories avec protection et stabilité. Elle comprend «une meilleure intégration de l'emploi dans les politiques macro-économiques et sectorielles», «une promotion de l'intégration sociale et l'équité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les travailleurs ruraux et non réglementés» et «une réponse plus appropriée et continue de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail», et «revitaliser les politiques encourageant l'entrepreneuriat et le travail indépendant», en plus d' «améliorer la gouvernance du marché du travail et de l'emploi».

Le défi de la stratégie est d'initier un scénario volontaire basé sur l'emploi productif et décent en créant une nouvelle vision de l'action publique visant à atteindre un emploi plein productif, librement choisi par les hommes et les femmes. Ceci à travers «revitaliser le travail décent par une croissance économique riche en termes d'opportunités d'emploi modernes et décentes», «accroître la participation des jeunes et des femmes au marché du travail», «promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi et réduire les disparités spatiales dans l'emploi».

Plan Halieutis: Stratégie nationale pour le secteur de la pêche maritime

Le Maroc a lancé le Plan Halieutis en 2009. Le secteur de la pêche maritime connaît, au cours des dernières années, une dynamique positive qui offre 103.000 opportunités d'emploi dans la mer et 89.000 opportunités d'emplois sur la terre (2017). Parmi les principales réalisations du Plan Halieutis, nous mentionnons ceux liés à l'axe de la durabilité. La mise en œuvre de plans d'habilitation de pêcheries, sur la base du zonage, de repos biologique, du système de quotas, en plus du système de contrôle, ont permis la gestion durable de près de 94% des ressources halieutiques nationales afin d'assurer leur reproduction et leur durabilité. Ces actions renforceront les engagements pris en participant à l'initiative la Ceinture Blue, qui a été lancé en Novembre 2016 au cours de la 22eme session

de la Conférence des Parties à COP22, qui vise à préserver les océans et les écosystèmes marins.

Compte tenu de la situation des femmes, et les avantages de leurs autonomisation économique et l'intégration de leurs activités dans la chaîne de production, ont été réalisés plusieurs procédures, projets et activités génératrices de revenus au niveau des différentes régions côtières, afin de sensibiliser, encadrer et organiser les femmes en coopératives, et en reconnaissance de l'importance du travail des femmes dans les sites côtiers, ainsi qu'améliorer leur statut social et économique. Le secteur de la pêche maritime est également désireux de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et commerciales au profit de toutes les coopératives de femmes, en particulier dans le domaine de la production et la valorisation des produits de la mer, leurs ventes et marketing. Trois unités industrielles ont été créées pour la valorisation des produits marins, ainsi qu'un entrepôt des algues au profit de 3 coopératives avec couverture financière estimé à plus de 61 millions de dirhams.

Stratégie énergétique nationale et stratégie nationale d'efficacité énergétique

Une stratégie énergétique nationale a été élaborée en 2009, qui repose principalement sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et vise à atteindre le développement et à répondre aux exigences de la protection de l'environnement. Dans le cadre des programmes et projets d'efficacité énergétique à l'horizon 2030, le ciblage des groupes fonciers travaillant directement avec la population rurale a été planifié à travers plusieurs ateliers de formation et campagnes de sensibilisation pour renforcer la capacité des régions et des communes territoriales pour activer la stratégie des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Vision 2015 pour le développement du secteur de l'artisanat

Dans le cadre des efforts menés pour soutenir les femmes artisanes dans les zones rurales, a été souligné le programme pour créer les maisons des femmes artisanes, comme étant des espaces

appropriés pour la production, l'exposition, la commercialisation et la réhabilitation, mises à la disposition d'un groupe d'artisanes travaillant dans le secteur artisanal dans le cadre d'une association ou coopérative artisanale. Les coopératives de femmes ont contribué dans la création de nouvelles opportunités d'emploi pour les femmes et leur intégration économique et sociale dans plusieurs secteurs productifs, comme étant des entrepreneurs adaptés à leurs ressources limitées. Les femmes au sein des coopératives sont engagées dans des activités rurales et urbaines, y compris l'alphabétisation, l'éducation, la formation, la production alimentaire, l'art, la culture, les herbes médicinales et aromatiques, et l'environnement.

Le développement des zones oasiennes et de l'Arganier

La Stratégie nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'Arganier accorde une attention particulière aux femmes grâce à la contribution de deux axes principaux de cette stratégie à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur autonomisation économique. L'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'Arganier soutient plusieurs projets importants pour fournir des services de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable et d'autres projets économiques pour créer des emplois et créer de la richesse, en particulier dans le domaine agricole. Les plus importantes réalisations de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'Arganier, qui visent les femmes et les jeunes filles rurales, se cristallisent dans l'accès à l'eau potable au profit de 16.000 ménages, la connexion au réseau électrique au profit de 718 familles, ainsi que la fourniture des plaquettes solaires au profit de 1.000 tentes des nomades. Notons également la création de 420 km de pistes routières dont 150 km sont accomplis, l'acquisition de 10 mécanismes pour l'achèvement des travaux routiers et le désenclavement rural, la construction et l'équipement de deux maisons de maternité pour la réception des femmes enceintes avant et après l'accouchement. Ainsi que la réhabilitation deux centres de santé ruraux, et la réhabilitation et l'équipement de 12 écoles rurales des 27 écoles programmées, la construction et l'équipement de 23 Maison des étudiantes et des étudiants, et l'acquisition de 53 véhicules pour

le transport des élèves et des étudiants comme un moyen de lutte contre la déperdition scolaire. Quant à l'accès des femmes aux activités professionnelles qui concernent la production et la commercialisation, l'Agence a encouragé la création de coopératives de femmes et leur implication dans des groupes de bénéficiaires économiques. Elle a aussi contribué à la réalisation de 12 unités pour le stockage à froid et l'emballage des dates, 3 unités pour l'évaluation des herbes aromatiques et médicinales, et deux unités pour l'emballage des pommes et d'aloès. Ces unités fournissent des opportunités d'emploi importantes pour les femmes dans les zones oasiennes, en équipant des coopératives par les outils nécessaires pour valoriser les roses aromatiques.

Plan d'Accélération Industrielle

Le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 vise à faire de l'industrie un levier de croissance économique en créant un demi-million d'emplois entre l'investissement étranger direct et le tissu industriel national d'ici 2020 et en augmentant la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut de 9 points, avec un croissement de 14 à 23%. Ainsi que l'amélioration de la balance commerciale, afin de renforcer les gains du secteur industriel, engagé dans la dynamique du développement durable depuis le lancement du programme de démarrage industriel en 2009.

Stratégie Maroc digital 2020

La stratégie Maroc numérique 2020 se focalise sur le citoyen(ne), l'entrepreneuriat et les conditions de travail. Elle vise à améliorer l'administration et développer l'administration digitale, ainsi que la gouvernance et le développement de l'industrie numérique, des services et des systèmes d'information. Elle se concentre également sur les infrastructures de télécommunications et Internet pour développer de nouvelles technologies (base de données, cloud computing et la virtualisation). Le développement du partenariat avec le marché africain et l'exportation de l'expertise marocaine constituent un autre axe de cette stratégie.





III. L'accès des femmes et des filles rurales à divers droits



Le gouvernement marocain accorde une priorité particulière au développement des zones rurales et montagneuses, tenant compte de la relation aux conditions de vie d'un groupe important de citoyennes et de citoyens vivant dans ces zones. Dans ce contexte, le gouvernement s'est engagé à accélérer le développement du monde rural et à soutenir l'équilibre spatial à travers un certain nombre de mesures et de procédures visant à améliorer les conditions de vie de la population de ces zones et faciliter leur accès aux services de base.

Accès aux droits économiques

Pour promouvoir les conditions de vie des femmes rurales et leur intégration dans le développement durable, l'approche genre a été intégrée aux programmes et projets de développement agricole. Ils tiennent compte des aspirations et des besoins des femmes rurales et en font des actrices et des partenaires actives du développement agricole en offrant des opportunités et des ressources à tous les groupes pour un accès équitable, une gestion efficace des efforts de développement, et une égalité des chances pour les femmes et les hommes.

Plusieurs mesures ont été prises pour prendre en compte les priorités des femmes rurales et leurs besoins en termes d'appui technique, de formation et de supervision, et renforcer leurs capacités productives dans le cadre du plan Maroc Vert. Ce plan vise à renforcer l'accès aux ressources, renforcer les capacités et les compétences, et accompagner les femmes et les filles rurales. Ceci à travers un encadrement ciblé dans les domaines relatifs au développement de leurs capacités techniques et managériales dans les domaines de la production, de la valorisation, de l'organisation et de la gestion de projets agricoles.

Dans le domaine de l'autonomisation socio-économique des femmes dans le monde rural, plusieurs mesures ont été prises, notamment:

- Développer des outils et des mécanismes opérationnels pour stimuler l'esprit d'entreprise et d'investissement, et encourager la création d'entrepreneuriat agricoles

féminins, ainsi que renforcer les capacités des femmes à travers la formation, l'encadrement et le conseil agricole.

- La promotion d'une organisation professionnelle agricole (1242 coopératives de femmes).
- Introduire et valoriser les produits des coopératives agricoles dans différentes régions du Maroc.
- Promouvoir et soutenir la commercialisation des produits des coopératives agricoles et l'accès aux expositions régionales et nationales ainsi qu'internationales.
- Améliorer la qualité des produits et encourager la compétitivité.
- Échange des expertises et des expériences.
- Encourager les partenariats avec divers acteurs dans le domaine agricole au niveau national et international.

Accès à la propriété foncière

Le Maroc a réussi à établir le droit des femmes *Soulaliyates* (en référence à la *soulala*, qui est le lien qui unit les membres d'une collectivité ethnique) pour tirer profit de leur part des terres collectives, ainsi qu'une indemnisation financière pour l'exploitation de ces terres, qui leur ont été interdites par décision du Conseil de tutelle, en tant que tribunal arbitral pour les terres collectives en ce qui concerne les questions de l'héritage des ayants droit. Le Ministère de l'Intérieur a préparé des circulaires ministérielles qui ont modifié l'orientation des organes parlementaires en tant qu'étape préliminaire lors de l'examen des différends relatifs à la répartition de l'usufruit, et le Conseil de tutelle en appel. Parmi les circulaires les plus importants sont celle publiée en Octobre 2010 en ce qui concerne l'indemnisation des femmes *Soulaliyates*, et celle publiée en Mars 2012 concernant la jouissance des femmes d'usufruit et de distribution.

En 2010, le Conseil Supérieur des Oulémas a émis une fatwa affirmant l'égalité des femmes et des hommes dans l'exploitation des terres *Soulaliya*, permettant aux femmes de bénéficier des mêmes avantages que les hommes, suite aux opérations immobilières sur l'ensemble des terres collectives du Maroc.

La mise en œuvre des exigences de ces deux circulaires a permis d'enregistrer des résultats très positifs, comme en témoignent les résultats enregistrés entre 2011 et février 2017. Le nombre de femmes *Soulatiyates* bénéficiaires était de 166400 femmes, auxquelles environ 110 millions de dirhams sont distribués, soit 28% des fonds distribué au nombre total de des ayants droits de la commune Mahdia dans la province de Kenitra dans une première d'une distribution qui inclut des femmes.

Afin d'encourager les femmes *Soulatiyates* à s'engager dans le domaine de l'entreprenariat et des projets de développement, un accord de partenariat a été signé pour soutenir les filles et les enfants des ayants droits dans l'exploitation leur propriété dans le cadre de l'agriculture solidaire et bénéficier de l'assistance et du soutien du Maroc Vert.

Accès à la justice et la protection juridique

Le Maroc a adopté une **charte nationale de la justice**, qui a été préparée conformément à l'approche participative, couronnant ainsi le dialogue national sur la réforme du système judiciaire, en mai 2013. La réforme de la justice représente une priorité nationale et une condition nécessaire à la protection des droits humains et la consolidation de l'Etat de droit, qui garantit les droits de toutes les tranches de la société, en particulier ceux droits des femmes. Les recommandations de la Charte stipulent de renforcer les droits des femmes, et de travailler sur l'adéquation des lois nationales avec les dispositions de la Constitution ainsi qu'avec les principes des conventions internationales ratifiées et publiées relatives aux droits de l'homme. Ils stipulent également d'adopter une nouvelle approche politique, pénale et protectrice, qui se base sur l'approche genre dans la révisions des textes juridiques, en compatibilité avec les engagements internationaux du Maroc, et de renforcer la protection juridique des femmes victimes de violence et victimes d'actes criminels, en particulier les personnes appartenant aux groupes sociaux précaires, les enfants et les personnes en situation de handicap. En outre, notons de nombreuses recommandations qui contribuent, sans doute, à améliorer la situation des femmes et veiller à leurs droits. Tels que la simplification des procédures pour bénéficier des

services du fonds d'entraide familiale, d'accélérer la mise en œuvre des dispositions de la pension alimentaire, l'application du Code de la famille dans le sens d'un examen de certaines de ses exigences, ainsi que l'institutionnalisation de la médiation familiale, et l'instauration le principe de parité dans la gestion du contrôle judiciaire.

Le Maroc a également lancé l'initiative d'enregistrement des enfants dans les actes d'état civil. Ce sont des enfants qui ne sont pas enregistrés soit parce que leur(s) parent(s) sont inconnus, soit en raison de conflits familiaux ou de difficultés matérielles ou géographiques. Cette démarche a pour but d'établir et de préserver l'identité des enfants, comme garantie de leurs droits à la protection, aux soins de santé et à la santé physique et psychologique, ainsi que garantir le droit d'enregistrement dans l'état civil, vu l'impact direct sur le statut de l'enfant, et de soutenir son droit à l'éducation, notamment dans le monde rural.

Le Maroc entreprend actuellement plusieurs mesures pour renforcer la protection juridique des femmes, en particulier à travers **la révision de l'ensemble du Code pénal**.

L'article 34 de l'institution mise à jour de l'intermédiaire assure également une protection juridique égale à tous les bénéficiaires des facilités de l'administration, en cas d'inobservation des principes d'égalité et d'égalité des chances. L'article 34 du Dahir portant création de l'Institution Médiateur prévoit également une protection juridique égale pour tous les bénéficiaires des services des administrations, puisqu'elle adresse un avertissement à l'administration au cas où elle ne respecte pas les principes de l'égalité et d'égalité des chances.

Accès aux soins et à la protection

- **Des espaces multifonctionnels pour les femmes dans des situations difficiles**

Les espaces multifonctionnels pour les femmes dans une situation difficile, créés en tant qu'institutions locales et régionales pour soutenir l'égalité des sexes et promouvoir les droits des femmes, en particulier des femmes rurales, dans le cadre des initiatives

institutionnelles pour soutenir les femmes et les filles victimes de violence afin de protéger et de faciliter l'accès aux droits pour les femmes et les filles rurales. Ceci à travers le rapprochement des services d'écoute et d'orientation, d'abris et de soins pour les femmes et les filles victimes de violence, d'une part, et la fourniture de services de réhabilitation et d'autonomisation économique et sociale, d'autre part.

Une carte spatiale des espaces multifonctionnels de toutes les régions du Royaume, en tenant compte des zones rurales, a été développée, en vue d'assurer l'accueil, l'écoute et le conseil juridique à toutes les femmes et d'assurer leur santé, leur bien-être psychologique et social. Ainsi que l'adoption de tous les moyens disponibles de campagnes de sensibilisation et de séminaires pour permettre aux femmes et aux filles, notamment rurales, d'acquérir des connaissances dans le domaine juridique et d'accès aux droits, ainsi que dans l'égalité entre hommes et femmes.

Le cahier de charge relatif à ces espace, et qui répond aux normes internationales reconnues concernant la création d'institutions de prise en charge des personnes, définit la nature, le champ d'action et la gouvernance de ces institutions afin de protéger les femmes et les filles victimes de violence et de renforcer leurs capacités pour éviter les situations de violence et de discrimination, ainsi que leur autonomisation, en particulier dans le domaine économique.

- **Cellules institutionnelles d'accueil des femmes et des enfants victimes de violence**

Des cellules institutionnelles d'accueil dans les tribunaux, les hôpitaux et les postes de police et la gendarmerie royale ont été créées pour assurer la protection et la prévention de toutes les manifestations de violence contre les femmes et les filles, en offrant une gamme de services complète et efficace pour les femmes et les filles victimes de violence, tel que l'accueil, l'écoute, l'orientation et le conseil, ainsi que d'autres services , et ce en coordination avec tous les secteurs concernés. Un annuaire des cellules institutionnelles pour l'accueil des femmes et des enfants victimes de la violence a également été élaboré

et publié. La loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, approuvée par le Parlement marocain au cours de l'année, a consacré un chapitre entier à l'organisation du travail de ces cellules institutionnelles.

- **Centres d'écoute et d'orientation juridique pour les femmes victimes de violence**

Les centres d'écoute et d'orientation juridique pour les femmes victimes de violence, encadrés par des associations de la société civile, bénéficient d'un soutien financier de 3 ans pour les centres d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences. Ainsi, au cours de la période 2012-2016, 225 projets ont été soutenus, répartis entre des centres d'écoute et des associations œuvrant dans le domaine de la sensibilisation des femmes, pour un montant de 35 millions de dirhams.

- **Accès aux activités génératrices de revenus et à la production**

Le Maroc continue à poursuivre son engagement pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles et leur intégration dans la vie active. Il œuvre également à consacrer leurs droits économique et social à travers un éventail de secteurs, y compris le secteur coopératif. En effet, le travail coopératif offre un espace adéquat pour activer et développer des activités génératrices de revenus, ainsi que les secteurs de production tels que l'agriculture, l'artisanat, la pêche maritime, l'art, la culture, l'environnement et la production alimentaire. Ceci contribue à augmenter les revenus de catégories importantes de femmes porteuses de projets générateurs de revenus et leur intégration dans le marché du travail, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie grâce à l'organisation du travail, la réduction des coûts, l'introduction de nouvelles technologies, l'intensification de la production et l'augmentation de la productivité, en particulier pour les femmes et les filles dans les zones rurales.

Le Maroc a également fait des efforts considérables pour encourager les femmes à accéder à l'économie nationale et à y contribuer, à travers l'adoption de la loi sur les coopératives,

qui a permis aux femmes et aux filles, en particulier dans le monde rural, à avoir accès à une autonomisation économique et sociale. Ceci en établissant les cadres d'organisation et de gestion des coopératives de manière à augmenter la productivité et améliorer les revenus d'une part, et en protégeant leurs droits et renforçant la confiance et la crédibilité de ces institutions et encourager les femmes entrepreneurs à choisir la méthode coopérative pour mener à bien leurs projets, et les encadrer au sein des unités de production ou des services d'une autre part.

Dans le cadre de cette dynamique que témoigne le Maroc, les coopératives de femmes ont pu contribuer aux opportunités d'emploi des femmes et faciliter leur intégration économique et sociale dans plusieurs secteurs de production, comme étant des entreprises adaptées à leur potentiel limité. Les femmes et les filles dans le monde rural commencent à occuper des activités dans des coopératives de l'Arganier, la production alimentaire, les herbes aromatiques et médicinales, l'artisanat et la main d'œuvre. Ceci se reflète sur le rythme de constitution, qu'ont connu ces entrepreneuriats coopératifs depuis 2005. Après que le nombre de coopératives de femmes créées en 2006 ne dépassait pas 79 coopératives, leur nombre, à la fin de 2015, a atteint 2 280 coopératives, représentant 14% de toutes les coopératives au Maroc.

Ce résultat positif est le fruit des efforts réalisés par étapes, et qui incluent les opérations de sensibilisation, d'information, de formation et d'orientation auprès des femmes, en plus de la coordination des différents acteurs dans le cadre des programmes de promotion des coopératives et de renforcement des capacités et de réhabilitation pour surmonter les difficultés d'organisation, de gestion et de marketing. Sans oublier l'augmentation de leur compétitivité et l'amélioration du nombre de transactions, en procurant un environnement juridique stimulant le travail solidaire, encourageant l'approche coopérative et permettant la possibilité de participation aux transactions publiques.

Plusieurs opportunités et espaces ont également été prévus pour surmonter le problème de commercialisation des produits

des coopératives, notamment:

- Les marchés mobiles;
- Les salons régionaux et le Salon National de l'économie sociale et solidaire, en tant qu'événements permettant aux consommateurs d'identifier et de s'intéresser aux produits de coopératives, et d'offrir une opportunité pour des relations et des partenariats économiques et sociaux;
- Participation de produits coopératifs dans le marketing électronique.

Dans le cadre de certains projets de développement, les coopératives de femmes ont bénéficié d'une série de programmes, notamment:

- **Le programme «Mourafaka»**, qui vise à accompagner 2000 coopératives nouvellement créées, et les aider à surmonter le poste d'incorporation, connu arrêté une proportion importante de ces coopératives, y compris les coopératives de femmes, à raison de 500 coopératives par an, ont bénéficié du programme 167 féministe coopératif.
- **Programme de sacs écologiques alternatifs**, qui vise à contribuer au renforcement de la capacité de production des coopératives grâce au soutien du travail indépendant, d'améliorer leurs revenus et contribuer au renforcement des capacités des associations locales, et de sensibiliser la population à la protection et le respect de l'environnement et la gravité de l'utilisation de sacs en plastique. Au total, 139 coopératives de couture et de tissage ont bénéficié d'un soutien, dont 90% étaient des coopératives de femmes, grâce à la production de sacs écologiques alternatifs à partir du vêtement.

Accès au financement

- **Système d'autoentrepreneur**

Le système d'autoentrepreneur priorise l'autonomisation économique des femmes comme étant l'un de ses principaux objectifs. Il encourage l'esprit d'entreprise et favorise la création d'entreprises de femmes. Il est créé dans le but d'encourager les jeunes hommes et femmes à créer des entreprises commerciales,

industrielles, artisanales ou de services, et de lancer des actions facilitant l'accès aux marchés et améliorant le niveau socioéconomique, en ouvrant de nouveaux horizons pour l'emploi et en motivant les jeunes du monde rural à s'y engager.

Dans ce contexte, l'accord de partenariat avec le secteur public et sept banques a été signé afin de leur permettre d'enregistrer les autoentrepreneurs dans le registre national des entrepreneurs indépendants. La mise en œuvre de ce système a permis la concrétisation d'un certain nombre de réalisations dont les plus importantes sont:

- Le lancement d'une opération pilote d'enregistrement des autoentrepreneurs depuis 2015. A la fin d'octobre 2017, 54 000 entreprises indépendantes étaient enregistrées, dont 34% étaient de femmes entrepreneurs, dont la moitié travaillaient à domicile.
- Établir des partenariats avec des acteurs privés et des acteurs de la société civile afin de sensibiliser et d'accompagner les groupes cibles du système d'autoentrepreneur, avec une représentation importante des femmes.

• **Programme «Entre Elles dans les régions»**

Il vise à renforcer les capacités managériales des femmes entrepreneurs à travers la formation et l'amélioration du potentiel de développement des très petites entreprises dans la phase sensible de post-construction, et à stimuler la création de réseaux pour les femmes entrepreneurs afin d'augmenter leurs opportunités de développement. Le nombre total est de 156 bénéficiaires.

• **Programme «Mourafaka»**

Un programme gouvernemental supervisé par l'Office de Développement de la Coopération pour soutenir et suivre le rythme des coopératives nouvellement créées. L'expérience a montré que l'activité économique dans un cadre de coopération est relativement lente par rapport aux projets traditionnels. Ce programme prend en compte ces spécificités et suggère le soutien des coopératives à ce stade, à travers une gamme

complète de services de base liés à ses activités pour les aider à démarrer et continuer. Le programme comprend des activités qui offrent plus d'opportunités aux femmes pour participer à la vie active, à travers des activités génératrices de revenus grâce à une assistance et des conseils techniques dans les domaines de commercialisation de produits et services offerts par les coopératives de femmes rurales. Ceci concerne en particulier les activités dans les domaines de l'artisanat (le textile, les tapis, la couture et la broderie...), l'agriculture (le bétail, l'apiculture, la volaille, élevage de lapins...), les produits alimentaires (couscous et pâtes), l'Arganier, le ramassage des coquillages, des herbes aromatiques et médicinales...

Le programme vise 500 nouvelles coopératives chaque année, ce qui permettra de soutenir et accompagner 2 000 nouvelles coopératives au cours de la période 2015-2018. Le programme fonctionne selon l'approche genre, en stimulant des projets qui offrent aux femmes de plus grandes opportunités dans la vie économique grâce à des activités génératrices de revenus.

- **Programme «Infitah Laha»**

Ce programme vise à accélérer l'utilisation de l'informatique par les entreprises à travers des formations pour obtenir une licence numérique leur permettant d'accéder à des offres préférentielles avec le soutien financier de l'Etat. Ce programme a permis à 253 très petites entreprises de femmes de bénéficier de la licence numérique. 26 très petites entreprises de femmes ont également bénéficié du «Pack Infitah».

- **Fonds de garantie «llayki»**

Depuis son entrée en vigueur en mars 2013 et jusqu'en septembre 2015, le fonds a mobilisé 81,5 millions de prêts pour financer la création de 236 nouvelles entreprises créées par une ou plusieurs femmes et contribué à la création d'environ 762 emplois directs. Le nombre de dossiers approuvés a augmenté de 85% entre 2014 et 2015, passant de 67 dossiers en 2014 à 124 dossiers approuvés en 2015.

- **Programme de soutien et d'accompagnement de création de coopératives féminines**

Il vise à accompagner les filles et les femmes, leur procurer les outils nécessaires pour leur intégration socio-économiques et améliorer leurs conditions de vie grâce à de petits projets de production générateurs de revenus, ainsi que fournir des opportunités de travail pour réduire le chômage et la pauvreté et renforcer le rôle des femmes dans le développement global.

L'accès à une bonne éducation pour les femmes et les filles rurales

La vision stratégique pour la réforme de l'éducation 2015-2030 a accordé une attention particulière dans ses leviers et objectifs à une éducation équitable et égale entre les filles et les garçons, en particulier dans le monde rural:

- Le premier levier «Parvenir à l'égalité dans l'accès à l'éducation et la formation» en assurant le respect des principes des droits de l'enfant et des femmes et les droits humains en général dans tous les établissements de l'enseignement et de la formation. Ce levier vise également à atteindre l'objectif d'un accès complet à l'éducation et à la formation pour tous les enfants marocains, filles et garçons, en particulier dans le groupe d'âge de la scolarité obligatoire de 4 à 15 ans, sans discrimination fondée sur le genre, la couleur, la religion, la culture, l'appartenance sociale ou régionale, la langue, le handicap, ou toute situation personnelle que ce soit dans toutes les filières et tous les niveaux d'éducation ou de formation. Ceci dans une perspective d'attachement aux principes de l'égalité des chances et la méritocratie, avec l'implication et la responsabilité de l'Etat dans la généralisation et l'obligation de l'enseignement.
- Le troisième levier «la discrimination positive au profit des zones rurales et périurbaines et aux besoins spécifiques» à travers la généralisation de l'éducation obligatoire équitable, de qualité, et sans discrimination spatiale. Un maximum d'efforts est fourni pour atteindre cet objectif

optimal dans les zones rurales, et l'application d'une discrimination positive à la scolarisation en milieu rural facilite une éducation à égalité des chances au profit des garçons et des filles dans ces zones. Ainsi que de permettre la scolarisation aux milieux ruraux et périurbains aux enfants qui ont atteint l'âge de scolarisation, et de fournir un effort particulier pour encourager l'éducation des filles rurales en soutenant le plan de généralisation avec des programmes de procédures locales pour les filles.

A été adopté:

- Un projet intégré visant à soutenir la scolarisation dans les zones rurales, semi-urbaines et aux besoins spécifiques, qui vise à réaliser le principe de discrimination positive au profit des zones géographiques et des groupes sociaux précaires, en particulier les femmes.
- Un projet de l'égalité dans l'éducation et la formation, qui vise à atteindre un accès généralisé à l'éducation et la formation pour tous les enfants, filles et garçons, notamment l'enseignement obligatoire pour les 4-15 ans, et le projet d'enseignement primaire obligatoire et généralisé, comme base de toute réforme éducative fondée sur la qualité, l'égalité des chances, l'égalité et l'équité.

Conformément aux principes fondamentaux de la Charte nationale de l'éducation et de la formation, le principe de l'égalité des sexes et de l'égalité des chances pour tous, hommes et femmes, est poursuivi dans l'éducation, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Le Maroc a fait des efforts particuliers pour promouvoir la scolarisation, éduquer les filles dans les zones rurales et s'attaquer aux difficultés qui peuvent l'entraver, en soutenant le plan de généralisation à travers des plans locaux en mobilisant tous les partenaires, notamment les éducateurs, les familles et les acteurs locaux.

Afin d'améliorer le système éducatif, un certain nombre de mesures et de procédures ont été adoptées pour permettre la réalisation de résultats et d'indicateurs importants dans le

domaine de l'égalité des sexes, en particulier dans les zones rurales, entre 2011 et 2017, puisqu'a été enregistré:

Le développement des taux de scolarisation et le développement de la structure d'accueil et le développement des ressources humaines:

- **L'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement primaire dans les zones urbaines et rurales:** le pourcentage d'élèves âgés de 4 à 5 ans est passé de 56,3% en 2015-2016 à 59,4% pour les filles en 2016-2017, de 58,4% à 61,1% pour les garçons. En milieu rural, ce pourcentage est passé de 21,1% à 26,4% chez les filles et de 38,0% à 44,6% chez les garçons au cours de la même période.
- **Le nombre d'élèves dans l'enseignement primaire** a augmenté en général: en milieu rural, le nombre total d'élèves à l'école primaire est passé de 1918008 élèves en 2010-2011 à 1947477 en 2016-2017. Pour les filles, leur nombre dans la même période a augmenté de 896310 élèves à 917598 élèves en 2016-2017. En termes de pourcentage d'enfants âgés de 6 à 11 ans, ils sont passés de 96,7% en 2015-2016 à 98,5% en 2016-2017 pour les filles et de 98,0% à 99,6% pour les garçons. Alors que ce pourcentage dépassait 100% dans la zone rurale, de 100,6% à environ 102,0% pour les garçons et de 98,2% à 101,1% pour les filles au cours de la même période.
- **Un développement important du nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire**, passant de 1360374 élèves en 2010-2011 à 1524521 élèves en 2016-2017. Au milieu rural, les efforts fournis ont abouti à une évolution du nombre d'élèves, ce qui inclut le nombre d'étudiantes dont le nombre durant la même période a augmenté de 131790 en 2010-2011 à 216563 en 2016-2017.
- **Augmentation du pourcentage d'enfants âgés de 12 à 14 ans** dans le pays, puisqu'il est passée de 82,2% en 2015-2016 à 84,7% en 2016-2017 pour les filles et de 88,1% à 90,4% pour les garçons. Dans les zones rurales, ce pourcentage est passé de 66,3% à 69,4% pour les filles et de 79,1% à 81,9% pour les garçons au cours de la même période.

- **Le nombre de filles et de garçons dans l'enseignement secondaire supérieur a augmenté au niveau national**, passant de 92 152 élèves en 2010-2011 à 101 187 élèves en 2016-2017. Pour les filles, le nombre d'étudiantes est passé de 447724 en 2010-2011 à 499287 en 2016-2017. Dans les zones rurales, au cours de la même période, le nombre d'élèves est passé à 157 441, dont 69 736 filles en 2016-2017 contre 65 748 élèves dont 37 637 filles en 2010-2011.
- **Une croissance significative du pourcentage de scolarisation d'enfants âgés de 15 à 17 ans**, passant de 69,8% en 2015-2016 à 70,1% en 2016-2017 dans les zones urbaines, et passant de 69,8% en 2015-2016 à 70,1% en 2016-2017 dans les zones rurales. Pour les filles, le groupe d'âge des 15-17 ans était de 86,3% en 2016-2017 au niveau national et de 32% en milieu rural, contre, respectivement, de 86,1% et 30,1% en 2016-2015.

Evolution de l'indice d'égalité de genre dans le système éducatif

Une analyse de l'indice d'égalité de genre montre que la part des filles dans le système éducatif par rapport à la part des garçons a augmenté depuis 2010-2011, ce qui traduit l'efficacité des mesures prises pour la scolarisation des filles. Cet indicateur a fait un saut qualitatif pour l'enseignement secondaire, au niveau national ou rural au cours des cinq dernières années, en particulier dans les zones rurales, de 0,58 en 2010-2011 à 0,74 en 2017-2016. En ce qui concerne l'indice d'égalité entre les zones rurales et les zones urbaines, nous constatons que l'éducation dans les zones rurales a connu une croissance remarquable dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Réduire les disparités entre les sexes et entre les zones urbaines et rurales

Afin de généraliser l'éducation et de réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales et entre les sexes, une série de mesures de soutien ont été prises, axées sur les aspects de l'offre scolaire, la création de la vie scolaire et l'aspect institutionnel:

Dans le cadre de la diversification de l'offre d'enseignement pour répondre aux spécificités des différentes régions du Royaume, notamment les zones rurales, et pour poursuivre la réhabilitation et l'achèvement des infrastructures scolaires et assurer l'entretien permanent des bâtiments scolaires, le plan d'extension de l'offre d'enseignement a été activé depuis 2017:

- 78 nouveaux établissements d'enseignement, dont 45 dans les zones rurales, ainsi le total des établissements d'enseignement atteint 10911 établissements.
- Continuer à créer des écoles primaires communautaires.
- Expansion du réseau des écoles et internats et augmentation du nombre de bénéficiaires des nouvelles subventions: 5787 restaurants scolaires, dont 5347 dans les zones rurales.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative Royale «un million de cartables», le nombre des bénéficiaires de cette opération, au cours de l'année scolaire 2017-2018, par exemple, est de 3835129 dont 62% dans les zones rurales, et 47% d'entre eux sont des filles.
- Poursuite du développement des initiatives de transport scolaire au profit des élèves et des étudiants et étudiantes vivant loin des établissements d'enseignement et d'élargir l'expérience dans ce domaine. Le nombre de bénéficiaires du transport scolaire dans les zones rurales a grimpé de 22441 en 2013 à 48 036 en 2016-2017, soit une augmentation de 114,1%
- «Tayssin» représente le programme social le plus important lancé par le Maroc pour réduire le fléau de la déperdition scolaire par le biais de transferts financiers mensuels directs aux familles d'étudiants souffrant de vulnérabilité sociale pour encourager leurs enfants à aller à l'école.
- Le nombre de bénéficiaires du programme de soutien de la «Tayssin» au cours de l'année scolaire 2017-2018, par exemple, est d'environ 736,380 élèves, dont 46% filles, contre 716.350 élèves au cours de l'année scolaire 2016-2017. Dans le cadre des ressources du «Fonds d'appui à la

cohésion sociale», un montant de 500 millions de dirhams est alloué annuellement à ce programme.

- Les maisons de l'étudiante: Les maisons de l'étudiante jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre la déperdition scolaire chez les filles, notamment avec ce qu'elles offrent comme services pour la réception, l'hébergement, les soins médicaux, et des activités parallèles pour contribuer à faciliter l'éducation des enfants des groupes défavorisés dans les zones rurales et les régions éloignées en particulier. En outre, ces maisons, en tant qu'institutions de protection sociale, fournissent les conditions nécessaires à la réussite scolaire et académique, grâce à un soutien psychologique, éducatif et social. Le nombre des maisons d'étudiants et d'étudiantes au Maroc a considérablement augmenté ces dernières années, atteignant 817 établissements agréés en 2017 contre 499 en 2012. Le nombre de bénéficiaires a également augmenté de 33646 en 2012 à 83156 en 2017. Les secteurs gouvernementaux, les institutions de l'État concernés et les communes locales veillent à fournir un soutien financier pour la mise en place et la gestion de ces institutions, le montant de soutien alloué pour l'année 2017, par exemple, a atteint 104 437 000 dirhams.

Institutionnaliser l'égalité des genres dans le système éducatif à travers un certain nombre de mesures, notamment:

- Instaurer le plan stratégique à moyen terme pour institutionnaliser l'égalité entre les sexes, qui comprend trois axes principaux qui concernent le développement de capacités institutionnelles permanentes pour assurer la consolidation de l'égalité des sexes dans la gouvernance du système éducatif, en assurant un accès équitable pour les filles et les garçons dans ce système, et le développement de l'espace scolaire, comme étant une zone sécurisée de tolérance et de d'acquisition de valeurs.

- Mettre en place une équipe de gestion des questions de genre au niveau central et régional et renforcer sa capacité de planification et de budgétisation sensible au genre, qui développera et mettra en œuvre des mesures régionales et provinciales d'intégration des questions de genre.
- L'achèvement d'une étude sur la stratégie de la communication genre dans le système éducatif, sur la base de l'évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, en identifiant les besoins de compétences qui doivent être renforcés, ainsi que les outils communicatifs de sensibilisation et de vulgarisation du genre qui encouragent l'éducation des filles et améliorent l'image des femmes dans la société.
- Accomplir un guide de budgétisation sensible au genre adapté au système éducatif, qui a abouti à l'activation du budget sensible au genre en incorporant des indicateurs de genre dans le projet pour une meilleure efficacité de performance.

Vie scolaire et consolidation des valeurs de la citoyenneté

Dans le cadre de l'instauration de la vision stratégique de la réforme 2015-2030, notamment en ce qui concerne la création de l'espace scolaire et la consolidation des valeurs d'intégrité et de citoyenneté, afin d'activer la stratégie nationale de lutte contre la violence en milieu scolaire, en visant à réduire les phénomènes déplorables qui se sont répandus dans les établissements d'enseignement, les mesures suivantes ont été prises:

- La création de l'Observatoire national de lutte contre la violence en milieu scolaire, qui vise à surveiller et suivre les cas de violence dans et autour les établissements d'enseignement, et à investir les rapports des régions et autorités pour développer une base de données nationale sur la violence en milieu scolaire. Il importe également de s'inspirer des expériences nationales et internationales et de les partager, et d'apporter des réponses appropriées pour faire face à diverses situations de violence dans le

milieu scolaire, ainsi que promouvoir la coordination entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés.

- Créer des cellules d'écoute et de médiation, ainsi que des cellules de veille dans les établissements d'enseignement qui aident les étudiants et étudiantes ayant des problèmes scolaires, sociaux ou psychologiques, afin d'améliorer la communication et la coopération entre l'institution et la famille, et de développer l'esprit de citoyenneté.
- Organiser des campagnes de sensibilisation avec les autorités de sécurité régionales et des activités visant à consolider les valeurs de la citoyenneté et des droits humains, et lancer les activités de divers clubs éducatifs et culturels et suivre les cas de violence enregistrés
- Préparation d'un kit pédagogique contre la violence (manuel de procédures, guide de formation, guide de sensibilisation...) visant le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Lancement de l'étude régionale sur la propagation de la violence basée sur le genre dans le milieu scolaire afin de mettre à jour les données et statistiques liées au phénomène de la violence en milieu scolaire, et analyser sa nature, ses formes et ses lieux d'occurrence.

Soutenir les femmes rurales par des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle

Le programme d'alphabétisation a permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires du programme d'éducation non formelle : 28 856 étudiants en 2016-2017, dont 48% de filles, 15 913 étudiants en zone urbaine (55%) et 12 943 en zone rurale (45%).

Le budget alloué au programme d'éducation non formelle en 2017, qui prend en compte la dimension genre, est estimé à 62 millions de dirhams (hors masse salariale). Les dépenses d'investissement ont doublé de 2,5% par rapport à l'année précédente, atteignant 44 millions de dirhams, soit 71% du budget du programme. Les dépenses d'équipement et autres sont estimées à 18 millions de dirhams.

Le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation a atteint 734 974 personnes en 2016-2017. Les femmes représentent 92% du total des bénéficiaires, tandis que 52% des bénéficiaires viennent des zones rurales. Ainsi, le nombre total de bénéficiaires du programme d'alphabétisation depuis 2002-2003 a atteint 9,4 millions.

Accès aux soins et services de santé

L'accès équitable et égale aux services de santé est l'une des principales priorités visant à améliorer la qualité et la distribution équitable des services de santé, et la couverture sociale globale des citoyens, en tant que projet nationale établi par des phases et des engagements importants, y compris l'instauration du régime d'assistance médicale pour les groupes précaires «Ramed».

Régime d'assistance médicale «Ramed» comme un levier

Ramed vise à protéger les personnes nécessiteuses des coûts des soins et des services de santé. Ce système leur permet de bénéficier gratuitement de tous les services fournis par les hôpitaux publics, qui sont financés par le Fonds de cohésion sociale, en finançant les dépenses liées à la généralisation du système d'assistance médicale. En 2014, des provisions financières significatives s'élevaient à 1,2 milliard de dirhams ont été enregistrés. En outre, 1,34 milliard de dirhams ont été alloués en 2015, dont 800 millions versés au compte du «Fonds spécial de la pharmacie centrale» pour l'achat de médicaments et de fournitures médicales et 548 millions de dirhams pour les hôpitaux universitaires et l'Agence nationale d'assurance maladie.

Jusqu'à fin d'août 2017, la généralisation nationale de ce système a permis de fournir une couverture santé à environ 11,46 millions de bénéficiaires, dont 52% de femmes (enregistrement de 4,6 millions ménages), dépassant les attentes de ce régime quant au groupe cible.

Soutien aux programmes de «maternité sans risques»

Ces approches, adoptées dans les perspectives de la promotion de la santé en général et de la protection et du traitement

des groupes précaires en particulier, lèvent inévitablement un fardeau important qui menace l'autonomisation économique des femmes, et protègent leur santé afin de pouvoir participer à la vie économique comme actrices directes. Ces approches ont été traduites en plans d'action pour réduire la mortalité maternelle, programmes de suivi de grossesses, d'accouchements et de post-accouchements, programme de planning familial, programme d'éducation sexuelle, lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, programme de dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, etc. Ce sont des programmes de santé publique qui offrent un accès aux services ciblant en particulier les femmes et les filles dans le monde rural à travers une série de mesures.

Accès des habitants du monde rural aux services de santé de base de qualité

Comme pendant les années précédentes, le Maroc poursuit la mise en œuvre du Plan national de développement de la santé rurale qui vise à améliorer l'accès des populations rurales à des services de santé de base de qualité et à accroître l'accès des personnes rurales aux services de santé. Ce plan se base sur les axes stratégiques suivants:

- **Soutien à la couverture de santé fixe**, en renforçant le réseau des établissements de soins de santé primaires dans le milieu rural, composé d'un centre de santé rural et d'un hôpital, en termes d'infrastructures et de ressources humaines, notamment en fournissant et en réhabilitant des effectifs adéquats, en améliorant la qualité des services de santé, grâce à la fourniture d'équipements essentiels, de médicaments et de matériel sanitaire, ainsi des moyens de transport, et prendre en charge les cas urgents.
- **Promouvoir une stratégie de couverture de santé mobile** pour fournir des services de santé à proximité au profit de la population des zones éloignées et des zones rurales:
 - o Fournir une gamme spécifique et intégrale des services de santé de proximité au profit de plus de 4,5 millions de personnes dans en ce le cadre

de l'hôpital médical mobile de campagne dans les régions éloignées, pour couvrir le déficit des infrastructures hospitalières dans ces mêmes régions, et le désenclavement de sa population et leur permettre l'accès à des services médicaux importants et de spécialités;

- o Entretien d'une unité de santé mobile au niveau de chaque cercle de santé. Les régions disposent d'un total de 350 unités de santé et 22 bus et hôpital mobile. On a également fourni les fonds nécessaires pour son fonctionnement et les frais de transport des équipes médicales, ce qui représente environ 10 millions de dirhams;
- o Activer les programmes annuels des unités médicales mobiles conformément à un schéma en hausse des régions, selon lequel des visites seront effectuées à chaque point de rassemblement de la population tous les trois mois. En 2016, par exemple, 12 859 visites ont été effectuées sur le terrain;
- o Activer les programmes annuels des convois médicaux spécialisés afin de fournir des examens médicaux et des activités de diagnostic et d'assurer le traitement des maladies à proximité. En 2016, par exemple, un total de 278 convois médicaux a été effectué.

Activation annuelle des opérations «Riaya»

L'opération annuelle «Riaya» vise la population exposée aux effets des vagues de froid au niveau de 28 provinces pendant l'hiver. En 2017-2018, ont été préparés et renforcés 220 centres de santé situés dans le cercle d'influence de communes affectées, avec l'instauration d'un système de suivi, de coordination entre les partenaires et de mise à disposition de ressources humaines, de médicaments, de produits de santé suffisants, ainsi que la mise en place d'une ambulance dans chaque centre de santé avec l'identification de 47 hôpitaux de référence. En plus de la

mise en place d'un système de référence. En outre, 3677 visites sur le terrain des unités médicales mobiles ont été effectuées, 89 campagnes médicales de proximité, en réponse aux besoins détectés des services de traitement médical, et un système de coordination entre les unités médicales mobiles et les convois médicaux et prévoir un système de prise en charge des cas urgents avec la mobilisation des hélicoptères pour les patients en cas de besoin.

Jusqu'à présent, ce projet a permis de fournir 85075 services de santé liés à la santé maternelle et infantile. Au cours de la campagne «Riaya» 2016-2017, qui s'est déroulée du 1er décembre 2016 au 28 février 2017, 4403 visites d'unités médicales mobiles et 173 convois médicaux spécialisés ont été menées à bien, effectuant 520650 services de santé, dont 1049 ont été référés vers des centres médicaux de référence, dont 35 avec transport par hélicoptère.

Programme de surveillance de la grossesse et de l'accouchement

L'objectif est de promouvoir une politique d'exemption de paiement pour tous les traitements, y compris celui de l'accouchement d'urgence, en plus de la gratuité des services de santé fournis par les établissements de soins primaires, des opérations césariennes, des tests de laboratoire basiques pour les femmes enceintes dans les maternités des hôpitaux publics, ainsi que la gratuité du transport entre les établissements de santé pour les femmes enceintes et les nouveau-nés... Cet effort a permis la diminution du taux de mortalité des femmes enceintes de 112 décès pour 100 mille naissances vivantes en 2010 à 72,6% au cours de l'année 2017. Pour plus d'efficacité et de qualité dans le processus de ciblage, a été lancée l'opération d'évaluation des stratégies de la santé maternelle et des nouveau-nés dans le cadre d'une expertise externe en coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé. Ceci a permis la préparation d'un plan d'action national pour cibler les causes principales de mortalité des mères et des nouveau-nés qu'on peut prévenir, et qui sera activé à partir de 2018, à travers l'élaboration des plans d'action régionaux et la nomination d'un comité pour le suivi de

leur mise en œuvre, en prenant en considération les particularité de chaque régions, et leur fournir de moyens, de publications, de médias, d'éducation et de communication. La répartition du budget d'investissement selon les programmes de santé pour l'année 2017 montre l'importance du programme de «la santé de la reproduction, de la santé maternelle, infantile, de l'enfant, des jeunes, et de la population aux besoins spécifiques», ce qui représente environ 19% du budget d'investissement du ministère de la Santé, soit 452 millions de dirhams, dont 90% sont réservés à la nutrition et la vaccination. Il convient de noter que 3,7% du budget du programme a été alloué à la stratégie mobile et au soutien du plan d'action pour la santé rurale. La couverture sanitaire mobile dans le monde rural a notamment bénéficié d'une enveloppe financière de 39,1 millions de dirhams, dont 24 millions de dirhams de budget d'investissement, et 15 millions de dirhams de budget de gestion.

Programme de planification familiale

La planification familiale fait partie de la stratégie de développement humain, car la décision de déterminer le nombre d'enfants ou l'espacement entre les naissances a un impact positif sur la santé des femmes et peut alléger le fardeau financier des familles multiples. C'est le fardeau dont souffrent les femmes en premier lieu et ensuite les filles. Le programme répond actuellement aux besoins des couples dans le domaine de la planification familiale en fournissant des services de qualité. Le programme a enregistré une évolution positive de la couverture contraceptive (67,4% en 2011).

Programme national de détection précoce du cancer du sein et du col de l'utérus

Le programme de détection précoce est l'un des principaux axes du Plan national de prévention et de lutte contre le cancer 2010-2019 qui vise à réduire la mortalité associée au cancer du sein et du col de l'utérus et à améliorer la couverture des cancers du sein et du col utérin. Ceci en établissant un programme structuré pour le diagnostic, la détection précoce et les soins pour les patients atteints de cancer.

Ces efforts, par exemple en 2016, ont permis à plus de 1 600 000 femmes âgées de 40 à 69 ans de bénéficier de services de dépistage précoce du cancer du sein. Plus de 15000 femmes ont été examinées par mammographie, et le diagnostic de plus de 1150 cancer du sein. En 2016, plus de 200 000 femmes âgées de 30 à 49 ans ont bénéficié de services de dépistage précoce du cancer du col de l'utérus. Plus de 950 cas précancéreux du col de l'utérus ont été détecté et environ 90 cas de cancer du col de l'utérus ont été détectés.

Au cours de l'année 2017, une campagne nationale de sensibilisation de la détection précoce du cancer du sein a été organisée du 20 Octobre au 17 Novembre 2017, en partenariat entre le ministère de la Santé et la Fondation Lalla Salma pour la prévention et le traitement du cancer. Plus de 115,1525 femmes ont bénéficié des dépistages précoces du cancer du sein, et 7,790 ont bénéficié de la mammographie, avec le dépistage de 168 cas lors la dernière campagne organisée. Ce sont des campagnes qui ciblant particulièrement les femmes des groupes précaires, y compris les femmes rurales.

Assurer le droit à la protection sociale

- **Fonds de soutien à la cohésion sociale**

Ce dernier fonds vise à promouvoir la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté. Il finance les dépenses liées à la contribution au système d'assistance médicale, au soutien aux personnes dans un état d'handicap, à la scolarisation et la lutte contre la déperdition scolaire. Il s'est engagé, en 2016, dans l'approche genre. Une grande part de ses dépenses est allouée aux programmes liés au développement humain et social. Le fonds, dans sa démarche d'intégration de l'approche genre, a procédé à une identification selon les catégories bénéficiaires des programmes financés, visant en particulier les filles et les femmes de travail en milieu rural par un pourcentage important. Ce fonds a contribué par d'importantes sommes qui s'élèvent à près de 9,5 milliards de dirhams au cours de la période entre 2014 et 2017.

- **Fonds de solidarité familiale**

Ce fonds cible, créé en 2012, cible les femmes divorcées et les enfants nécessiteux éligibles à une pension alimentaire. Afin d'élargir la catégorie des bénéficiaires des services du Fonds, la Chambre des représentants a approuvé le 14 Février 2018 la loi n° 83.17 de changer la loi le n ° 41.10 sur la détermination des conditions et des procédures pour bénéficier du fonds de solidarité familiale. Cette nouvelle loi a pour but d'élargir le cercle des bénéficiaires des services du Fonds. Ceci pour inclure, en plus des personnes qui ont droit à une pension alimentaire après la dissolution du mariage, les enfants éligibles à une pension alimentaire après la preuve de l'incapacité financière de la mère, après la mort de la mère, des enfants et les enfants placés sous le régime de *kafala*, et de la femme nécessiteuse, tout en promouvant l'accès des enfants à la justice pour faire respecter leurs droits en donnant la permission aux enfants mineurs qui n'ont pas de représentant légal.

- **Programme de soutien direct pour les femmes veuves dans un état de précarité**

Le programme a bénéficié à plus de 88000 veuves depuis février 2018. Depuis le début du programme, environ 900 millions de dirhams ont été versés à la Caisse nationale de retraite et au fonds d'assurance chargé de la gestion du programme.

- **Intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes destinés aux personnes en situation de handicap**

Le Maroc a adopté, depuis 2016 et pour la première fois, une politique publique visant à promouvoir les droits des personnes dans le statut de handicap. Parmi ses objectifs, assurer l'accès des femmes dans une situation de handicap à tous leurs droits économiques, politiques, sociaux et culturels, en intégrant l'approche genre dans les politiques publiques, et dans le projet de programme d'action gouvernementale pour faire avancer les droits des personnes en situation de handicap. A été assignée également une stratégie thématique dans le domaine de la formation et de l'intégration professionnelle, en facilitant l'accès

des femmes aux programmes de formation professionnelle et en favorisant l'insertion professionnelle dans les secteurs public et privé.

Les programmes de construction et de rénovation des centres sociaux ont été lancés dans le but de renforcer les centres d'accueil, de logement et d'assistance aux personnes dans le besoin, et d'améliorer qualitativement et quantitativement les services sociaux des centres éducatifs et économiques au profit des filles et des femmes rurales, ainsi que l'élargissement des opportunités de formation et d'intégration professionnelles pour les jeunes.

Entre 2015 et 2016, le nombre total de projets supervisés dans le domaine social s'est élevé à 48 opérations pour un coût estimé à 270 millions de dirhams dont 16 réservés exclusivement aux filles et aux femmes, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap avec d'autres projets en construction. Les projets mentionnés ci-dessus sont:

- La construction de centres d'accueil pour les filles scolarisées afin de lutter contre l'analphabétisme et la déperdition scolaire;
- La construction de centres de formation pour les femmes pour le développement de leurs compétences et la réalisation d'un développement durable;
- La construction d'une maison mère et enfant pour les soins de santé;
- La construction de centres pour les personnes en situation de handicap en vue de réaliser la justice sociale et d'intégrer les personnes ayant des besoins spéciaux dans la société;
- La construction d'un centre pour l'intégration des femmes dans des situations difficiles.

Accès aux infrastructures de base pour les femmes et les filles

Le Royaume du Maroc a déployé de grands efforts pour étendre l'infrastructure, en particulier dans les zones rurales,

particulièrement dans les domaines de l'accès à l'eau potable, à l'éclairage et aux routes.

Programmes visant à fournir de l'eau potable aux habitants des villages

Un certain nombre de mesures et procédures sont adoptées à travers:

- Intégration de la dimension genre dans la loi sur l'eau n° 15-36, qui prévoit l'égalité d'accès des femmes et des citoyens à l'eau et la représentation des femmes (25%) dans les comités d'eau: Le Conseil Suprême de l'Eau et du Climat (CSEC), le Conseil du bassin Hydraulique, et les Conseils Régionaux de l'Eau.
- Travailler sur l'intégration effective du genre dans certains programmes qui concernent les projets d'eau potable, d'assainissement et de barrages et la préparation des rivières pour se protéger des inondations afin de s'adapter au changement climatique.
- Renforcer les capacités d'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques, du point de vue des droits de l'homme et du budget adapté. L'intégration de l'approche genre dans la gestion des ressources en eau, l'évaluation des indicateurs genre, et l'intégration de cette approche dans des programmes et projets annuels a pour but de profiter à toutes les tranches de la société, femmes et hommes. Ces projets et programmes comprennent des projets de développement des ressources en eau potable, les projets de développement des ressources en eau pour répondre aux besoins en eau potable et en eau utilisée dans l'arrosage, la production d'hydroélectricité, les projets d'adaptation avec les changements climatiques, la réduction des risques d'inondation et l'atténuation des effets de la sécheresse.
- Relever le défi de l'égalité des sexes en examinant une stratégie visant à institutionnaliser l'intégration de la dimension de genre dans le secteur de l'eau dans le cadre d'un accord de partenariat avec ONU Femmes signé en mars 2015.

Le programme national d'approvisionnement en eau potable à la population rurale

Le programme national d'approvisionnement en eau potable, qui est l'un des principaux résultats du plan directeur d'approvisionnement en eau potable dans le monde rural, a été mis en œuvre en 1995 pour trouver des solutions pratiques à la hauteur des besoins du pays. Le potentiel social et économique de la population rurale, où des systèmes d'approvisionnement en eau comprenant des puits ou des tranchées, des réservoirs d'eau, du matériel de pompage et des canalisations d'eau des barrages, ont été réalisés.

Grâce à ces efforts, l'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales a été porté à 96,5% à la fin de 2017, soit environ 13,35 millions de personnes, dont 50,4% d'hommes et 49,6% de femmes. Les investissements dans ce domaine se sont élevés à plus de 18,5 milliards de dirhams.

Le programme a des résultats très positifs, y compris:

- Amélioration de la scolarisation des enfants, en particulier des filles;
- Amélioration des conditions de santé de la population rurale en général et des femmes et des filles en particulier;
- Autogestion des projets, par la création d'associations d'usagers de l'eau, qui peuvent inclure parmi leurs membres des femmes appartenant au même village, leur permettant d'accéder à une connaissance de gestion locale d'eau potable, améliorer leurs conditions et créer d'autres activités au profit des autres femmes;
- Réduire la migration rurale après l'intégration du programme d'eau potable, l'électricité, les routes et à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain...

Programme de distribution d'eau potable et d'assainissement aux écoles des zones rurales

Ce programme vise à améliorer les conditions de scolarisation des enfants et des filles rurales dans en particulier, et de réduire la déperdition scolaire, puisque l'absence d'installations sanitaires

dans les écoles peut résulter en la déperdition scolaire. Ainsi, on a construit les installations d'eau potable et d'assainissement au profit des écoles rurales, en promouvant l'éducation environnementale au profit des enseignants et des enseignantes, des étudiants et des étudiantes, ainsi que les associations de parents et des tuteurs des élèves. Dans la conception de ces établissements de santé, une approche genre a été adoptée, avec des installations pour les élèves, les enseignants et les enseignantes, ainsi que des installations pour les personnes aux besoins spécifiques.

Les infrastructures d'eau potable et de l'assainissement ont été construites pour 820 écoles du milieu rural, avec des fonds d'environ 200 millions de dirhams, bénéficiant à plus de 130 000 bénéficiaires, dont 45% de filles, 51% de garçons et 0,05% de garçon en situation de handicap et 0,06 de filles en situation de handicap, 2,5% des enseignants et 1,4% d'enseignantes.

Accès aux routes et équipements de base

Les infrastructures routières jouent un rôle important dans la création de conditions propices au développement économique et social. L'infrastructure, en particulier les routes de désenclavement, joue un rôle clé pour faciliter l'accès des femmes et des filles rurales aux infrastructures sociales de base, à la revitalisation économique et au développement des ressources locales. Depuis 1995, le Maroc a réalisé des avancées significatives dans le désenclavement de la population rurale, y compris les femmes et les filles, à travers les programmes suivants:

- **Premier programme national des routes rurales (1995-2005)**, qui a accompli 11.000 km à un coût de 7 milliards de dirhams, et a permis d'augmenter le pourcentage de l'accès de la population rurale aux équipements routiers de 34% au début du programme en 1995 à 54% en 2005.
- **Le deuxième programme national pour les routes rurales**, lancé en 2006, vise à atteindre 15,560 km, pour un coût de 15,5 milliards de dirhams, au profit de 3 millions de personnes rurales, afin de porter le taux d'accès à 80% d'ici la fin du programme. Il vise également à faire passer le pourcentage de la population rurale bénéficiant des

routes de 54% en 2005 à 80% en 2015. Egalement, a été réalisé le désenclavement de plus de 3 millions d'habitants ruraux, dont les femmes représentent 50,7%, soit 1.521.000 personnes, ainsi que la réduction des disparités entre les régions dans le domaine de l'équipement routier.

Ce programme, ainsi que d'autres programmes de développement, contribuent dans l'élévation des indicateurs de développement humain en milieu rural, y compris les femmes et les filles, ainsi que l'amélioration des conditions de mobilité et d'intégration dans l'économie nationale. Ce programme répond également aux normes internationales en ce qui concerne la préservation de l'environnement, et la garantie des droits de la population, particulièrement précaire, adjacente aux routes achevées, en ce qui concerne l'indemnisation pour expropriation ainsi que les dommages superficiels résultant de l'achèvement des travaux.

Le deuxième Programme national de routes rurales contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable. Ceci en raison de son impact positif sur l'amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé et d'augmenter le pourcentage des naissances sous surveillance médicale, ainsi que de faciliter l'accès aux services éducatifs, en particulier pour augmenter le pourcentage de filles qui vont à l'école grâce à l'achèvement des routes pour le désenclavement de la population rurale, et veiller à ce que cette population soit connectée au réseau routier d'une façon continue.

Une des meilleures pratiques du deuxième programme national de routes rurales, qui a eu un impact majeur sur le succès de ce programme et d'assurer que les différents acteurs, soit de la population rurale représentée par les communes locales, soit des acteurs internationaux, c'est d'adopter une approche participative. Les priorités relatives à ses opérations au niveau local ont été déterminées dans un cadre participatif, avec les autorités locales et les élus, afin de répondre concrètement aux besoins de la population rurale par les moyens de désenclavement. Cette démarche participative a abouti à la signature d'accords de partenariat avec les communautés locales concernées.

Le Maroc continue de faire des efforts pour le désenclavement du monde rural et l'accélération de son rythme. À cet égard, un troisième programme de routes rurales a été mobilisé, et il comprend notamment:

- Le plan de désenclavement du monde rural est de 22700 km pour un coût estimé à 28 milliards de dirhams;
- Réhabilitation des routes régionales en mauvais état et menacées de disparition, caractérisées par un caractère purement rural, puisqu'elles sont le maillon faible entre le réseau structuré (national et régional) et le réseau de routes de désenclavement qui aidera à sa réhabilitation et à continuer les efforts dans ce sens, il inclut 9000 km à 8 milliards de dirhams.

Accès à la technologie de la communication

Le plan d'accès complet aux services de communication, lancé en 2014, couvre de 1500 à 2000 zones rurales et vise à généraliser l'accès aux services de télécommunications. Il couvre un total de 9263 zones rurales, grâce à la fourniture de services de télécommunications (téléphone et Internet). Ces zones sont situées dans 55 provinces et 841 communes rurales.

Accès aux droits culturels et environnementaux

Le Maroc a fait des progrès remarquables en renforçant le cadre institutionnel et juridique dans le domaine de l'environnement, en soutenant des mécanismes de prévention et de suivi environnemental ainsi qu'en mettant en œuvre des stratégies, des plans et des programmes de protection de l'environnement. L'engagement de notre pays envers l'environnement a été confirmé par les directives royales pour la préparation et l'activation de la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable.

En réponse aux engagements du Maroc en matière de protection de l'environnement et d'égalité d'accès à un environnement sain et au développement durable (article 31 de la Constitution), la Stratégie nationale de développement durable s'est engagée dans un processus d'intégration de l'approche genre dans ses plans.

Accès aux droits politiques

Le Royaume du Maroc a fait des efforts continus pour autonomiser et intégrer les femmes dans la vie politique. Un certain nombre de mesures juridiques ont été prises pour contribuer à l'autonomisation politique des femmes, accroître la représentation des femmes parmi les élus et accéder aux postes de décision politiques. Ceci soit au niveau national ou territorial, du code électoral aux lois réglementaires.

- **Gestion des affaires publiques locales et régionales**

Le Maroc a effectué des réformes législatives pour l'intégration des femmes dans la gestion des parcours des affaires publiques locales, dans la poursuite de la consécration d'une société basée sur la loi, l'égalité et la dignité. Ceci concerne, en particulier, la loi électorale et la Charte communale, et les lois organiques relatives aux communes, ainsi que la loi organique relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales, qui est une nouvelle méthodologie adoptée pour atteindre un tiers des sièges pour les femmes, grâce à l'adoption des listes électorales à deux parties pour les régions et les communes qui adoptent le scrutin par listes. Chaque liste comprend deux parties: la première partie comprend un certain nombre de noms égal au nombre de sièges attribués aux communes et aux préfectures, alors que la deuxième partie inclut un nombre de noms égal de candidates aux sièges réservés aux femmes.

Les lois organisationnelles relatives aux communes territoriales, soit des régions, des préfectures, des provinces ou des communes, ont incluent des exigences importantes liées à l'approche genre et son intégration dans le développement urbain. Ces lois stipulent l'intégration du genre dans la planification axée sur les résultats, dans la formulation de plans d'action et la définition des priorités, dans la budgétisation sensible au genre, ainsi que dans la mise en œuvre et évaluation des programmes d'action des communes, et les plans de développement provençal et régional. Elles incitent les communes territoriales à créer des structures consultatives pour l'égalité et l'équité du genre.

- **Gestion des affaires publiques nationales**

Le Maroc a poursuivi ses réformes législatives pour faciliter l'accès des femmes aux affaires publiques nationales : la loi organique de la Chambre des Représentants prévoit un quota de 60 sièges pour les femmes aux élections législatives, une liste électorale nationale dont la première partie comprend les noms de soixante (60) candidates et leurs listes. La deuxième liste doit contenir trente (30) candidats des deux sexes n'ayant pas atteint 40 ans à la date du scrutin. Ceci représente un nouvel acquis pour les femmes marocaines, qui a permis aux jeunes femmes d'entre elles, lors des dernières élections législatives de 2016, à être élues travers la deuxième partie.

La loi organique relative à la Chambre des Conseillers, pour la première fois au Maroc, stipule que les listes électorales doivent contenir des candidatures en alternance entre les hommes et les femmes, ce qui aura un impact positif sur la composition de la Chambre des Conseillers, étant donné que les conseils territoriaux incluent un quota de femmes dans le cadre de la discrimination positives.

Le gouvernement a mis en place des mesures incitatives pour que les partis politiques attribuent des postes importants aux femmes dans les différentes, ainsi que des circonscriptions dont les représentants sont élus au scrutin individuel. La loi sur les partis politiques oblige également chaque parti politique à élargir et généraliser la participation des femmes et des jeunes au développement politique du pays, et permettre aux femmes d'atteindre un tiers dans organismes nationaux et régionaux, tout en respectant progressivement le principe d'égalité entre hommes et femmes.

Toutes ces mesures et procédures adoptées pour impliquer les femmes dans la gestion des affaires publiques nationales et locales, ont permis l'augmentation de nombre de femmes aux conseils élus, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux, ainsi qu'à la fonction publique, qu'on peut résumer dans ce qui suit:

- Améliorer la représentation des femmes au Parlement, en allouant 60 sièges pour les femmes et 30 sièges pour les jeunes hommes et femmes;

- Adopter le principe de l'alternance des sexes concernant les listes électorales soumises dans le cadre des comités électoraux représentés par la Chambre des conseillers;
- Création d'une circonscription électorale au niveau de chaque province, préfecture et commune pour les femmes;
- Un programme visant à soutenir les capacités des femmes Caïds locales à travers la formation et la qualification, à travers lequel une série de séminaires régionaux sont organisés pour les femmes élues au niveau des communes territoriales et les hauts et moyens grades;
- Soutenir la création de réseaux de femmes élues locales aux niveaux national, régional et continental;
- Mise en place d'un fonds de soutien pour encourager la représentation des femmes, ce qui a ouvert la possibilité aux partis politiques et à la société civile de contribuer à l'élargissement de la participation politique des femmes au niveau local, régional et national, une somme de 10 millions de dirhams a été allouée;
- «Vers des gouvernements inclusifs et ouverts: renforcer la participation des femmes au parlement et aux conseils élus», lancé en 2015, est un programme créé pour soutenir les élues et des candidates dans le domaine du genre et de la gouvernance locale et nationale, en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économique.

Les différentes mesures législatives et motivationnelles ont permis la concrétisation de résultats importants dans la sphère politique:

- Le nombre de femmes élues à la Chambre des représentants est passé de 34 femmes élues lors des élections législatives de 2007, d'un pourcentage de 10%, à 67 femmes élues aux élections législatives de 2011, soit 17%, à 81 femmes élues lors des élections législatives de 2016, soit 21%.
- Le nombre de femmes a augmenté dans les conseils régionaux, ainsi il est passé de 27 élues en 2009 à 255 élus en 2015, d'un pourcentage de 38%, soit plus du tiers.

- Le pourcentage de femmes dans les conseils des provinces et des préfectures a augmenté, de 2% (29 femmes élues) passant à 4% (57 femmes élues) en 2015.
- Le nombre de femmes élues aux conseils locaux est passé de 0,55% en 2003 (127 femmes élues) à 12,38% en 2009 (3428 femmes élues), passant à 21% en 2015 (6 513 femmes élues).
- Il existe une relation étroite entre l'approche genre et la participation des femmes originaires ou appartenant aux zones rurales dans les comités élus à tous les niveaux.

L'égalité d'accès des femmes aux mandats électoraux, en particulier les centres de décision, est un indicateur de l'institutionnalisation de l'approche genre à travers les politiques publiques, et un moyen de réduire les disparités entre les sexes dans la vie sociale, économique et politique. Ainsi, 21% des femmes au niveau des conseils locaux comprennent en grande partie des femmes rurales, car les communes rurales représentent 85%. La plupart des femmes qui sont à la tête des communes sont également dans les conseils locaux ruraux. Ceci a eu des implications positives lors de l'expérience des femmes dans les conseils communaux pour la période 2009-2015.

Une étude menée par la Direction Générale des Collectivités Locales (GDG) a mis en évidence la contribution qualitative des femmes élues à l'amélioration de la vie quotidienne de la population, puisque les femmes accordent une attention particulière aux problèmes de sécurité, les infrastructures de base, la santé, les jardins d'enfants, l'équipement collectif gratuit, l'harmonisation des horaires de scolarité et des heures de travail. En outre, les élues ont une relation plus étroite avec la population. Cela a contribué à l'introduction de nouvelles questions à l'ordre du jour dans le programme des conseils communaux locaux, ainsi qu'au développement d'une expression critique sur le fonctionnement des conseils, y compris le rapport à l'argent et la gestion du temps.





**Les défis de
l'autonomisation des
femmes et des filles
dans le monde rural**



Le Maroc poursuit ses efforts de réformes législatives, institutionnelles et juridiques pour mieux intégrer tous les groupes sociaux: femmes, enfants, personnes en situation de handicap et personnes âgées, afin d'éliminer les disparités spatiales et celles entre les sexes en répondant à la logique de proximité.

Malgré les progrès significatifs dans la réduction des disparités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé et aux infrastructures de base, des défis restent à relever:

Les défis de l'accès à l'éducation

- Le défi de réduire l'écart entre les sexes dans l'accès à la scolarisation, et ce à cause de l'analphabétisme de la famille, et à certains obstacles socioculturels qui interviennent jusqu'au manque d'investissement dans l'éducation des filles;
- Le défi de réduire la précarité de l'infrastructure, et la généralisation des structures d'accueil dans les établissements d'enseignement et la mise à disposition des transports scolaires, en particulier dans les zones les plus isolées, caractérisées par la difficulté d'accès et la dureté du climat, ce qui empêche l'accès à l'éducation pour les filles en milieu rural;
- Le défi de permettre aux filles d'achever leurs études et offrir des possibilités d'inscription dans l'enseignement supérieur;
- Le défi de réduire l'écart numérique, et de permettre aux filles rurales un accès juste et équitable aux technologies d'information et de communication.

Le défi d'accès aux services de santé

- Le défi d'intensifier les services de santé de proximité dans les régions montagneuses et les régions les plus isolées, en vue de réduire la mortalité maternelle, de cibler les services de planification familiale et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, ainsi que la sensibilisation des femmes et des jeunes filles lors du mariage aux maladies mortelles du cancer du sein;

- Le défi de la mise à disposition d'infrastructures de santé durables dans le monde rural, notamment les hôpitaux, les pharmacies et les laboratoires médicaux, ainsi que de fournir le personnel médical et les équipements nécessaires;
- Le défi de faciliter l'accès aux hôpitaux publics et de permettre aux groupes précaires du monde rural, femmes et filles, d'en bénéficier.

Le défi de l'accès à la justice

- Le défi de réhabiliter et mettre à disposition une justice de proximité au monde rural, en plus de la police et des tribunaux, des mécanismes et des espaces pour accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violence et dans une situation difficile, tout en assurant une couverture spatiale des espaces multifonctionnels;
- Le défi de l'intensification des programmes de sensibilisation et de qualification pour l'accès aux droits et informations juridiques et judiciaires;
- Le défi de fournir des services d'accompagnement et d'alphabétisation juridique dans les zones rurales.

Le défi de l'accès au travail décent reconnu par sa valeur

- Le défi de changer les pratiques discriminatoires envers les femmes et les filles;
- Le défi d'assurer un accès équitable à l'emploi et d'éradiquer les pratiques discriminatoires dans les offres d'emploi;
- Le défi de surmonter l'accès limité aux TIC;
- Le défi de valoriser le produit local et de reconnaître l'effort des femmes rurales;
- Le défi de protéger les filles rurales contre l'exploitation des spéculateurs et des employeurs.

Défi de l'accès à la propriété foncière

- Le défi de continuer à valoriser la reconnaissance des femmes et des filles dans le monde rural comme des ayants droit afin de bénéficier de terres collectives sur un même pied d'égalité que les hommes;
- Le défi d'habiliter les femmes à bénéficier de ces terres et de leur donner le rôle approprié dans la gestion de leurs affaires, comme c'est le cas, et pour la première fois, en nommant des femmes députées des terres collectives, en dépit de la forte coutume de gestion collective des terres collectives.

Le défi des changements climatiques

- Le défi de définir des plans et stratégies pour s'adapter aux impacts potentiels du changement climatique et protéger la population, en particulier les femmes et les filles rurales, en sensibilisant à l'importance de la conservation de l'eau, la conservation des sols, la plantation d'arbres et la promotion de l'agriculture coopérative pour les produits de terroir.





Conclusion



C'est le bilan synthétique des efforts déployés par le Royaume du Maroc dans la voie de la mise en œuvre des choix démocratiques et de développement, sous la présidence de Sa majesté le Roi Mohammed 6, que Dieu le glorifie, et en lien étroit avec la réalisation de l'autonomisation économique des femmes dans les différents secteurs reflétant ainsi le processus progressif de développement que connaît notre Pays....Nous sommes également conscients de l'ampleur des entraves et des obstacles qui demandent plus d'efforts et la consolidation de la coordination et de la coopération entre les différents acteurs.

La participation constante du Royaume du Maroc à ce forum international provient de son appui ancré à la question de la femme à l'intérieur du pays et au niveau des espaces internationaux encourageant ainsi la réflexion collective et l'échange des expériences entre les pays avec qui nous partageons les mêmes soucis :

Le souci d'asseoir les bases du respect des droits humains, et en priorité les droits de la femme

Le souci de réduire les discriminations et faciliter l'accès aux ressources et l'appropriation des terres

le souci de développement qui ne peut se réaliser qu'à l'existence de la paix et de la sécurité jusqu'à ce que les femmes puissent au même pied d'égalité que les hommes, bénéficier des valeurs de la parité et de l'égalité et le droit partagé à une vie paisible sur le globe terrestre.

Les références du rapport

- Plan gouvernemental pour l'égalité «ICRAM» 2012-2016
- Plan gouvernemental pour l'égalité «ICRAM 2 » 2017-2021
- Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre pour 2018
- Rapport du Royaume du Maroc sur l'évaluation du Plan d'Action Beijing +20, 2015
- Rapport du Royaume du Maroc sur l'autonomisation de la Femme et sa relation avec le développement durable, présenté aux 60 sessions de la commission de la condition de la femme aux Nations Unies, 2016
- Le rapport du Royaume du Maroc sur l'autonomisation économique des femmes dans un monde de travail en pleine évolution, 2017
- Déclaration du Chef de gouvernement à la session mensuelle relative aux politiques générales, axe 2 : stratégie de promotion du monde rural et zones montagneuses et forestières, 2017
- Rapport annuel du Conseil Economique et Social et Environnemental, 2016
- Bilan général du Plan Gouvernemental sur l'Egalité, 2012-2016
- Contribution du Ministère de l'Intérieur
- Contribution du Ministère de l'Intérieur, INDH
- Contribution du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
- Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances
- Contribution du Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime, du développement rural et des Eaux et Forêts
- Contribution du Ministère de la Santé
- Contribution du ministère de l'Education Nationale, de la

Formation Professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

- Contribution du Ministère de l'Industrie, de l'investissement, du Commerce, et de l'Economie numérique
- Contribution du Ministère de l'Equipement, du transport, de la logistique et de l'eau
- Contribution du Ministère de l'Energie, des Mines et du développement durable
- Contribution du Ministère du tourisme du transport aérien de l'artisanat et de l'economie sociale
- Contribution du ministère de la communication et de la culture
- Contribution du Ministère de l'Emploi et de l'insertion professionnelle
- Contribution du Ministère de la réforme de l'Administration et de la Fonction Publique
- Contribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime, du développement rural et des Eaux et Forêts chargé de la pêche maritime
- Contribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Equipement, du transport, de la logistique et de l'eau chargé de l'eau
- Contribution du Secrétariat d'Etat auprès d Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, chargé de l'habitat
- Contribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines et du développement durable chargé du Développement durable
- Contribution du Secrétariat d'Etat auprès ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique chargé de la formation professionnelle

- Contribution du haut-commissariat aux Eaux et Forêts, et la lutte contre la désertification
- La contribution du Haut-Commissariat au Plan à la préparation de la 62e session de la Commission de la condition de la femme, 2018
- Contribution de l'Entraide nationale
- Contribution de l'agence de Développement Social
- Contribution du Bureau du Développement de la coopération

Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité, et du Développement Social
47, Av Ibn Sina Agdal, Rabat, Maroc
www.social.gov.ma